CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

Le mardi 10 novembre 2026, à 18 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement, les membres du Conseil du 14e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), 04 novembre 2026, l'ordre du jour complémentaire publié le 06 novembre 2026 par voie dématérialisée (O.D.S).
Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du 14e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Elliot DE FARAMOND

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Chloé BATTAULT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Michèle BLUM, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Gaëlle CAPITAINE, Mme Gwenaëlle COUENON, M. Matthieu CUA, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Diane DERRIEN, M. Guillaume DURAND, Mme Maud GATEL, M. Valentin GUENANEN, Mme Julie KAMIONKA, M. François LAJOINIE, M. Thierry LE DEZ, Mme Audrey LEBEAU-LIVE, M. Robinson LELOUP, M. Robin LEROY, M. Nicolas MANSIER, Mme Hélène MERMBERG, M. Hakim NAILI, Mme Carine PETIT, M. Jean-Baptiste TALLEUX, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY, Mme Awa WADIOU-SYDNEI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Julie CABOT durant toute la séance,
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE durant toute la séance,
Mme Diane DERRIEN à partir la délibération 2026 DLH 179
M. Guillaume DURAND jusqu'au délibération V14 2026 51
M. Robinson LELOUP à partir la délibération V14 2026 62
Mme Clémence MOREL durant toute la séance,
Mme Sidonie PARISOT durant toute la séance,

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Elliot DE FARAMOND,
M. Patrick VIRY,
Mme Gaëlle CAPITAINE,
Mme Carine PETIT,
M. Valentin GUENANEN,
M. Matthieu CUA,
M. Robin LEROY,

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Pierre-Emmanuel ROBERT, durant toute la séance,
M. Jean-François ALEXANDRE jusqu'au délibération V14 2026 61 inclus
Mme Diane DERRIEN jusqu'au délibération V14 2026 30 inclus
M. Patrick VIRY et M. Jean-François ALEXANDRE quittent la séance après délibération 2026 DSOL 170

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

Ordre du Jour

14 2026 33 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire
14 2026 30 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 28 septembre 2026

******

Hommage aux victimes de l'attentat terroriste et raciste de Trappes et de La Verrière

******

V14 2026 61 Vœu relatif à la lutte nécessaire des pouvoirs publics face au racisme et à l'islamophobie suite à l'attentat terroriste raciste de Trappes et de La Verrière, déposé par Carine Petit, Julie Cabot, les élu·e·s de la majorité municipale
V14 2026 50 Vœu relatif à la réécriture des plaques de la rue Jean Zay, présenté par le Conseil de quartier Pernety
V14 2026 51 Vœu relatif à l'aménagement des espaces publics aux abords de la Tour Montparnasse, présenté par le Conseil de quartier Montparnasse – Raspail
V14 2026 52 Vœu relatif au projet d'incinérateur Thermo-sur-Seine, sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e
V14 2026 70 Vœu de l'Exécutif du 14e arrondissement relatif aux suites de la concertation sur le projet de Thermo-sur-Seine
14 2026 31 État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2027

Mme Carine PETIT rapporteure.

14 2026 32 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription des associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)

Mme Chloé BATTAULT rapporteure.

2026 DDCT 191 Demande d'approbation de la modification des statuts de la Société des Missionnaires d'Afrique.

Mme Agnès BERTRAND rapporteure.

2026 DAC 379 Subventions (1.500 euros) à 2 associations au titre de la Politique de la Ville et signature d'une convention
2026 DDCT 208 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires - Subvention de fonctionnement 116 800€ à 16 associations pour le financement de 16 projets dans les quartiers populaires.
2026 DDCT 198 2026 DDCT 198 - Subventions à 9 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2027 Budget participatif
2026 DDCT 207 Financement de compléments de postes d'adultes-relais et de postes FONJEP dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 281 300 euros)

Mme Awa WADIOU-SYDNEI rapporteure.

2026 DAC 454 Subvention (827.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e)
2026 DAE 222 Subventions de fonctionnement (28. 000 euros) à des associations culturelles

2026 DDCT 214 Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés dans l'annexe de la mairie du 14e arrondissement au profit du Palais de Tokyo – Approbation des conditions tarifaires et du
V14 2026 67 Vœu relatif à l'installation temporaire d'un espace d'exposition du Palais de Tokyo dans l'ancien garage Peugeot d'Alésia pendant la durée de ses travaux, présenté par Audrey Lebeau-Livé et les élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme – Paris au Centre»

Mme Julie CABOT rapporteure.

2026 DAE 77 Subventions (102.000 euros) à 8 associations, un organisme et un groupement d'intérêt public, adhésion à une association (12.000 euros)
2026 DAE 80 Subvention (5.120.000 euros), avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec la Mission Locale de Paris (18e) et minoration de loyer.
2026 DAE 159 Budget participatif- Subventions (1.370.000 €), conventions et avenant avec des opérateurs immobiliers pour des projets accueillant des activités de l'économie circulaire et de l'alimentation durable

Mme Diane DERRIEN rapporteure.

2026 DAE 88 Subventions (448.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2026.
2026 DAE 183 Locaux d'activités et commerces en pieds d'immeubles RIVP : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement de 14 emprunts d'un montant total de 41.580.455 euros
2026 DU 136 Vente à la Foncière Paris Commerces des lots n°196 et n°198 constituants un local d'activité commerciale avec sous-sol 92 rue d'Alésia (14e).
2026 DU 163 Exonération de certains droits de voirie 2026 pour les commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours du mois d'octobre 2026.

M. Didier ANTONELLI rapporteur.

2026 DAE 161 Budget Participatif – Conventions, avenants, subventions de fonctionnement et d'investissement (671.300 euros) en faveur de 17 structures mettant en œuvre des projets d'économie circulaire

M. Yvain BOURGEAT-LAMI rapporteur.

2026 DASCO 87 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (58 150 euros), subventions d'équipement (34 755 euros) et subventions pour travaux (254 978 euros)

Mme Gwénaëlle COUÉNON rapporteure.

2026 DASCO 75 Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 32 Organismes dans le cadre du projet « Éducation par le sport »
2026 DDCT 209 Subventions de fonctionnement de 312000 euros à 41 associations pour le financement de 41 projets dans le cadre de l'enveloppe « Impact 2024 » édition 2026. **2026 DJS 193** Héritage des Jeux : Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000€) à 44 associations pour le financement de 44 projets
2026 DJS 194 Héritage des Jeux "Sport Seniors en Plein Air" - Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets.

2026 DJS 195 Héritage des Jeux – Réseau des Clubs Paraccueillants – Subvention dans le cadre de l'appel à projet « Développement du parasport sur le territoire parisien » (75 330 euros) à 24 associations

2026 DSOL 166 Subventions (33 760 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

M. Matthieu CUA rapporteur.

2026 DFPE 145 Subventions (175 500 euros) à 20 associations et conventions pour leurs actions visant à renforcer les liens entre les familles et l'école dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e,19e,20e Arrdt

M. Valentin GUENANEN rapporteur.

2026 DFPE 273 Subventions de fonctionnement complémentaires (250 000 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec 11 associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

2026 DSP 71 Dotations (4.181.237 euros) et avenants pour le financement des centres de protection maternelle et infantile gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif

2026 DSOL 89 22ème Commission des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie – Subventions au titre de l'enveloppe « forfait autonomie » et signatures de CPOM.

Mme Hélène MERMBERG rapporteure.

2026 DLH 140 Délibération relative à la Charte des pratiques de la Ville de Paris en matière de sélection des demandeurs de logement social sur son contingent

2026 DLH 170 Réalisation de 2 programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat dans le 14e arrondissement – Subvention (1 961 226 euros)

2026 DLH 179 Réalisation, 4-6-8 villa Méridienne (14e) d'un programme de rénovation de 61 logements sociaux par RATP Habitat - Subvention (1 331 306 euros)

2026 DLH 180 Réalisation, 21, rue Bénard (14e) d'un programme de rénovation d'une résidence sociale comportant 20 logements par 3F Résidences - Subvention (155 360 euros)

2026 DLH 190 Réalisation, 47 boulevard Saint-Jacques (14e) d'un programme de rénovation de 35 logements sociaux par la RIVP - Subvention (511 496 euros)

2026 DLH 294 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

2026 DLH 219 Location de l'immeuble 21 rue Liancourt (14e) à ELOGIE-SIEMP –Bail emphytéotique.

2026 DLH 243 Adoption du bilan N+2 du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.

2026 DLH 244 Convention parisienne bilatérale de gestion en flux des logements locatifs sociaux (du contingent du réservataire Ville de Paris) pour la période 2027-2029

2026 DLH 314 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

M. François LAJOINIE rapporteur.

2026 DLH 226 Location d'un volume dépendant d'une emprise située 11 rue Adolphe Pinard (14e) à la RIVP – Résiliation anticipée du bail emphytéotique.

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

2026 DU 86 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2025

Mme Mélody TONOLLI rapporteure.

2026 DLH 313 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

2026 DSP 92 Subventions (164.500 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (9e, 14e)

M. Robin LEROY rapporteur.

2026 DSOL 170 Prorogation d'un an des conventions relatives aux 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2027

M. Thierry LE DEZ rapporteur.

******

Vœux

******

V14 2026 59 Vœu relatif à la reconnaissance de l'engagement de la jeunesse, au soutien au mouvement lycéen, à l'abrogation de la réforme du baccalauréat et de Parcoursup et à un plan d'urgence pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur public, déposé par Carine Petit, Mélody Tonolli, Gwénaëlle Couénon et les élu·es de la majorité municipale

V14 2026 55 Vœu relatif au gel des loyers et des charges dans le parc social parisien pour l'année 2027, sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e

V14 2026 64 Vœu relatif au refus de faire payer aux locataires du 14ème la crise du logement social, déposé par Carine Petit, François Lajoinie, les élu.es du groupe Communiste et les élu.es du groupe Ecologiste et Social

V14 2026 54 Vœu contre les fermetures d'écoles et de classes dans le 14e arrondissement, sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e,

V14 2026 56 Vœu relatif à l'installation de protections solaires au 18 rue du Moulin de la Vierge, sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e

V14 2026 57 Vœu relatif à la protection du débat démocratique face aux stratégies de contournement réglementaire des marchés prédictifs, déposé par Robinson Leloup et les élu·e·s du groupe Socialistes, Place Publique et Citoyen·nes

V14 2026 58 Vœu relatif au soutien aux commerçantes et commerçants, artisanes et artisans et aux entreprises victimes des pillages du 17 octobre 2026 adressé au Premier ministre, au Gouvernement et au Préfet de police, déposé par Carine Petit, Valentin Guenanen et les élu·es de la majorité municipale

V14 2026 60 Vœu relatif au maintien des financements de la politique de la ville et des associations des quartiers populaires dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027, déposé par Carine Petit, Awa Wadiou-Sydnei, les élu.e.s du groupe Ecologiste et Social et les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique

V14 2026 62 Vœu relatif au maintien des moyens de l'insertion par l'activité économique (IAE) dans le projet de loi de finances pour 2027, déposé par Didier Antonelli, Awa Wadiou-Sydnei, les élu·e·s du groupe Socialistes, Place Publique et Citoyens, et les élu·e·s du Groupe Écologiste et Social

V14 2026 63 Vœu relatif à la situation de la Maison de la Chine de la Cité internationale universitaire de Paris, déposé par Carine Petit, Mélody Tonolli et les élu·e·s de la majorité

V14 2026 65 Vœu relatif à la liberté de manifester et au projet de loi « casseurs-payeurs » adressé au Gouvernement et au Parlement, déposé par Carine Petit, Yvain Bourgeat-Lami et les élu·es de la majorité municipale

V14 2026 66 Vœu relatif à une meilleure participation à la caisse des écoles, présenté par Nicolas Mansier et les élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme _ Paris au centre »

V14 2026 68 Vœu relatif à la préservation et à la redynamisation du commerce de proximité dans le 14e arrondissement, présenté par les élus du groupe « Un nouveau souffle dans le 14e – Paris au centre »

V14 2026 69 Vœu relatif au renforcement du réseau des Centres d'adaptation psychopédagogique (CAPP), déposé par Robin Leroy et les élu.e.s du groupe Ecologiste et Social

******

La maire

Carine PETIT

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

Émargement des élu.e s présent.e s

M. Jean-François ALEXANDRE	M. Elliot DE FARAMOND	M. Nicolas MANSIER
M. Didier ANTONELLI	Mme Diane DERRIEN	Mme Hélène MERMBERG
Mme Chloé BATTAULT	M. Guillaume DURAND	Mme Clémence MOREL
Mme Agnès BERTRAND	Mme Maud GATEL	M. Hakim NAILI
Mme Michèle BLUM	M. Valentin GUENANEN	Mme Sidonie PARISOT
M. Yvain BOURGEAT-LAMI	Mme Julie KAMIONKA	Mme Carine PETIT
Mme Julie CABOT	M. François LAJOINIE	M. Pierre-Emmanuel ROBERT
Mme Gaëlle CAPITAINE	M. Thierry LE DEZ	M. Jean-Baptiste TALLEUX
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE	Mme Audrey LEBEAU-LIVE	Mme Mélody TONOLLI
Mme Gwenaëlle COUENON	M. Robinson LELOUP	M. Patrick VIRY
M. Matthieu CUA	M. Robin LEROY	Mme Awa WADIOU-SYDNEI

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/202

Projet de délibération 14 2026 33 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte, à l'unanimité, le projet de délibération 14 2026 33

Conseillers présents	25 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 5 procurations)
Avis Favorable	30 (dont 5 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/203

Projet de délibération 14 2026 30 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 28 septembre 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte, à l'unanimité, le projet de délibération 14 2026 30

Conseillers présents	25 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 5 procurations)
Avis Favorable	30 (dont 5 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/204

Projet de délibération V14 2026 61 Vœu relatif à la lutte nécessaire des pouvoirs publics face au racisme et à l'islamophobie suite à l'attentat terroriste raciste de Trappes et de La Verrière, déposé par Carine Petit, Julie Cabot, les élu·e·s de la majorité municipale

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que le vendredi 23 octobre 2026, aux alentours de dix heures, un homme de trente-neuf ans a ouvert le feu à Trappes et à La Verrière sur des civils, faisant un mort, Pengo Bossio Wangi, âgé de 26 ans, et sept blessé·es, dont une fillette ;

Considérant que le Parquet national antiterroriste a retenu comme circonstances aggravantes de sa saisine « l'appartenance vraie ou supposée à une prétendue race, une ethnie, une nation ou une religion déterminée », et que le suspect a déclaré auprès des enquêteurs avoir voulu « venger les commerçants » pillés le 17 octobre 2026 en s'en prenant « aux Noirs et aux Arabes » ;

Considérant que cette attaque terroriste s'inscrit dans un contexte de recrudescence d'actes meurtriers racistes et islamophobes survenus depuis 2025, tels que l'assassinat d'Aboubakar Cissé à La Grand-Combe le 25 avril 2025 et celui d'Hichem Miraoui à Puget-sur-Argens le 31 mai 2025 ;

Considérant la recrudescence des propos à caractère raciste et islamophobe de la part de responsables politiques et de figures médiatiques et pseudo-intellectuelles, notamment par la promotion de la théorie du « grand remplacement » ;

Considérant que la Commission nationale consultative des droits de l'homme a recensé en 2025, 9 737 crimes ou délits à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux, soit une hausse de 5 % par rapport à 2024, dont une augmentation de 88 % des faits antimusulmans et de 17 % des autres faits racistes et xénophobes ;

Considérant que le collectif d'extrême droite « Objectif Remigration » prévoyait d'organiser le 31 octobre 2026 au Plessis-Robinson un colloque intitulé « Remigration : ouvrons le débat », ainsi qu'une manifestation à Paris le lendemain, une semaine à peine après l'attentat ;

Considérant que la promotion de la « remigration » participe directement de la diffusion de l'idéologie qui a armé l'auteur de cet attentat ;

Considérant que, dès le lendemain de l'attentat, le samedi 24 octobre 2026, des groupuscules d'extrême-droite, souvent masqués et parfois armés, ont défilé et se sont attaqués à des cortèges de la mobilisation contre la vie chère dans une quinzaine de villes ;

Considérant que l'attaque de Trappes, comme les précédentes, pour son caractère terroriste d'une part et raciste d'autre part, porte atteinte aux valeurs de la République de vivre-ensemble, d'égalité et de sûreté pour chacune et chacun ;

Considérant qu'une telle tragédie doit provoquer un émoi univoque, un deuil républicain et une unité dans la solidarité avec les victimes et leurs proches, ainsi qu'une condamnation des discriminations racistes et islamophobes dans notre pays ;

Considérant que l'Hôtel de Ville de Paris et la Mairie du 14e arrondissement ont mis leur drapeau en berne le 26 octobre 2026 en hommage à Pengo Bossio Wangi et à l'ensemble des victimes de cet attentat ;

Considérant le rassemblement contre la haine raciste qui s'est tenu le lundi 26 octobre 2026 place de la Bataille-de-Stalingrad à Paris, à l'appel de nombreuses associations antiracistes, organisations syndicales, étudiantes et lycéennes, en présence d'élu·es parisien·nes, dont des élu·es du 14e arrondissement ;

Considérant que des élu·es parisien·nes et du 14e arrondissement ont pris part, le vendredi 30 octobre 2026, au rassemblement contre le racisme et l'islamophobie organisé à Trappes à l'appel de sa municipalité ;

Considérant qu'aucun·e ministre du Gouvernement ne s'est rendu·e à ce rassemblement de Trappes, malgré la gravité de cet attentat et son caractère explicitement raciste ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et toutes les formes de discriminations ;

Considérant la nécessité de protéger les habitant·es du 14e arrondissement de Paris dans un contexte de recrudescence des actes meurtriers et à caractère raciste, sa population étant riche de sa diversité, comprenant des communautés d'origines diverses ;

Considérant le devoir de l'État d'assurer la sûreté de chaque habitant·e du territoire national, peu importe son origine ou sa religion réelle ou supposée, et de lutter contre l'ensemble des discriminations, notamment racistes, islamophobes et antisémites ;

Sur proposition de Julie Cabot et des élu·e·s du Groupe Écologiste et Social, le conseil d'arrondissement du 14e :

- Condamne avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste à caractère raciste perpétré le matin du vendredi 23 octobre 2026 dans les communes de Trappes et de La Verrière ;

- Affirme sa solidarité avec les victimes et leurs proches, et notamment ceux de M. Pengo Bossio Wangi ;

- Salue la mobilisation de la Ville de Paris et de la société civile en hommage aux victimes et en signe de deuil républicain, et appelle à la poursuivre ;

- Appelle l'État à urgemment renforcer la prévention et la lutte contre les actes terroristes, et notamment ceux à caractère raciste d'extrême-droite, au vu de leur recrudescence ;

- Appelle le Parlement à légiférer sur l'apologie de la théorie raciste du « grand remplacement ».

DÉLIBÉRATION N°14/2026/204 (suite)

Projet de délibération V14 2026 61 Vœu relatif à la lutte nécessaire des pouvoirs publics face au racisme et à l'islamophobie suite à l'attentat terroriste raciste de Trappes et de La Verrière, déposé par Carine Petit, Julie Cabot, les élu·e·s de la majorité municipale

Le conseil du 14e arrondissement
Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;
Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

Amendement présenté par le groupe La France insoumise – Le Nouveau Paris Populaire 14e, à insérer au projet de voeu V 14 2026 61 relatif à la lutte nécessaire des pouvoirs publics face au racisme et à l'islamophobie suite à l'attentat terroriste de Trappes et de La Verrière

« Appelle l'Etat à urgemment renforcer la prévention et la lutte contre les actes terroristes, et notamment ceux à caractère raciste d'extrême droite, au vu de leur recrudescence, **et à allouer dans son budget pour l'année 2027 le milliard d'euros nécessaire à la prévention et à la lutte contre toutes les formes de racisme » ;**

« Appelle le Parlement à légiférer sur l'apologie de la théorie raciste du « grand remplacement », **et à ouvrir une Commission d'enquête parlementaire sur les violences de l'extrême droite, visant à étudier les responsabilités dans la propagation des idées racistes ».**

DELIBERE

Article unique : Après discussion l'amendement au vœu V14 2026 61 est adopté à la majorité par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	26 membres présents
Voix exprimées	26 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	26 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	0
Abstentions	2 (dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	3

Article unique : Le conseil d'arrondissement adopte à la majorité le vœu V14 2026 61 amendé

Conseillers présents	26 membres présents
Voix exprimées	26 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	26 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	0
Abstentions	2 (dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	3

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/205

Projet de délibération V14 2026 50 Vœu relatif à la réécriture des plaques de la rue Jean Zay, présenté par le Conseil de quartier Pernety

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Voeu du Conseil de quartier Pernety pour réécrire les plaques de la rue Jean Zay

Voeu présenté en réunion plénière pour mise au vote des habitants le mercredi 16 septembre 2026, transmis au conseil de quartier Montparnasse-Raspail pour mise au vote dans les mêmes termes.

Considérant :

•que la rue Jean Zay est limitrophe entre les deux quartiers du XIVème arrondissement, Pernety et Montparnasse-Raspail ;

•qu'il ne s'agit pas de renommer la rue, mais de modifier l'inscription sous "Rue Jean Zay" ;

•que les cendres de Jean Zay ont été transférées au Panthéon le 27 mai 2015 ;

•que la plaque de rue actuelle ne mentionne aucunement son destin tragique mais seulement :

RUE
JEAN ZAY
1904 - 1944
HOMME POLITIQUE ET MINISTRE
NÉ EN 1904 ASSASSINÉ EN 1944

•que dans le quatorzième arrondissement, nous connaissons des plaques de rue portant plusieurs lignes sous le nom principale, comme :

RUE
PIERRE CASTAGNOU
1940 – 2009
CONSEILLER DE PARIS
MAIRE DU 14ÈME ARRONDISSEMENT
(2001 – 2009)

•ou encore, sur sept lignes :

ESPLANADE
CHARLES-AXEL GUILLAUMOT
1730 – 1807
PREMIER INSPECTEUR GÉNÉRAL DES CARRIÈRES (1777 – 1807)
ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DU ROI, CONCEPTEUR DES CATACOMBES
IL CONSOLIDA LES CARRIÈRES DE PARIS
« IL SAUVA LA CAPITALE DE L'EFFONDREMENT »

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

Les conseils de quartier "Pernety" et "Montparnasse-Raspail", d'un commun accord, souhaitent que l'inscription sur les plaques de la rue Jean Zay soient modifiées en :

RUE JEAN ZAY
1904 - 1944
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DES BEAUX ARTS (1936 - 1939)
EMPRISONNÉ PAR LE REGIME VICHYSTE
ASSASSINÉ PAR DES MILICIENS FRANCAIS

Annexe : biographie de Jean Zay par Jean Mouchard-Zay, son petit fils (page suivante)

Jean Zay, ministre de la « Belle illusion » de l'émancipation par l'éducation et la culture

Né le 6 août 1904 à Orléans, fils de Léon Zay, issu d'une famille juive d'Alsace-Moselle, rédacteur en chef du quotidien républicain et dreyfusard *Le progrès du Loiret*, et de l'institutrice Alice Chartrain, issue d'une vieille famille protestante, Jean Zay commence par exercer la profession d'avocat, est initié précocement à la franc-maçonnerie et s'engage en politique auprès du parti radical. Elu député du Loiret à l'âge de 27 ans, il est repéré par Léon Blum, qui le nomme ministre de l'Education nationale et des Beaux-Arts lors de l'avènement du Front populaire, en juin 1936.

Le jeune ministre mène une politique éducative volontariste et ambitieuse. Parmi ses nombreuses réformes, la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans, et la mise en place du sport à l'école. Très soucieux de la laïcité, il veille à préserver l'école de toute influence extérieure : par ses célèbres circulaires de 1936-1937, il interdit ainsi toute propagande politique et religieuse dans le cadre scolaire. Enfin, il crée le CNRS, symbole de l'excellence française, ainsi que le festival de Cannes (pour faire contrepoids à la Mostra de Venise, célébrée par le régime fasciste) et jette les bases de l'ENA.

D'origine juive, franc-maçon et homme de gauche, Jean Zay constitue une cible rêvée pour le nouveau régime ultra-réactionnaire et d'extrême-droite de Vichy, né de la défaite militaire de la France en juin 1940.Il prône très tôt la résistance et entreprend de se rendre en Afrique du Nord, en compagnie de Pierre Mendès-France et de Georges Mandel, afin de continuer le combat face à l'envahisseur nazi. Mais il est victime du « piège du Massilia » et est arrêté dès son arrivée au Maroc, à Rabat. Condamné lors d'un procès inique, le 3 octobre 1940, Jean Zay perd tous ses droits civils, est radié du barreau et condamné à la dégradation militaire et à la déportation à vie, comme Alfred Dreyfus. Il est emprisonné à Marseille, puis à Riom, où il écrit notamment son chef-d'oeuvre, *Souvenirs et solitude*, ainsi que des romans. Par un coup monté, en lui faisant croire à une évasion, quatre membres de la Milice de Darnand et de Pétain l'assassinent le 20 juin 1944 à Cusset, au lieu-dit du « puits du diable », à la suite du débarquement et alors que la France se trouve plongée dans une quasi-guerre civile.

Longtemps oubliée après la guerre, sa vie et son oeuvre finissent par s'imposer à nous grâce à l'action inlassable de ses eux filles, Catherine Martin-Zay (1936-2023) et Hélène Mouchard-Zay (1940-2026), qui ont toujours veillé à la mémoire de leur père. Constituant un fonds conséquent, ses papiers entrent aux Archives nationales en 2010.
Le 27 mai 2015, il entre au Panthéon en compagnie de Pierre Brossolette, de Germaine Tillion et de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, lors de la cérémonie intitulée « Quatre résistants au Panthéon ».

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le voeu V14 2026 50

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	32 (dont 5 procurations)
avis Favorable	32 (dont 5 procurations)
avis Défavorable	
abstentions	
ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/206

Projet de délibération V14 2026 51 Vœu relatif à l'aménagement des espaces publics aux abords de la Tour Montparnasse

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Le Conseil de quartier Montparnasse – Raspail, réuni en séance plénière,

Considérant que le secteur de la Tour Montparnasse constitue un pôle majeur du 14e arrondissement, à la fois lieu de passage, d'activités économiques, culturelles et touristiques ;

Considérant que les espaces publics situés aux abords immédiats de la Tour Montparnasse présentent aujourd'hui des dysfonctionnements importants : dégradation de certains revêtements, trottoirs beaucoup trop étroits à certains endroits, manque de lisibilité des cheminements piétons, insuffisance de mobiliers urbains qualitatifs, et sentiment d'insécurité pour les usagers ;

Considérant que ce secteur, déjà très minéral et fortement fréquenté, connaît également des difficultés récurrentes en matière de propreté, d'occupation de certains espaces, de nuisances nocturnes, de dégradations, d'odeurs d'urine, ainsi que des phénomènes de pickpockets ou de trafics signalés par les habitants, commerçants et usagers ;

Considérant que ces difficultés concernent notamment les abords de la Tour Montparnasse et les rues environnantes du quartier Montparnasse côté 14e, en particulier le boulevard Edgar Quinet, la rue d'Odessa, la rue du Montparnasse, la rue de la Gaîté, ainsi que les cheminements piétons menant aux transports, aux commerces, aux théâtres, aux restaurants et aux lieux de sortie nocturne ;

Considérant que ce secteur est appelé à connaître des transformations importantes dans les années à venir, et qu'il est nécessaire d'engager sans délai une amélioration des espaces publics existants afin de répondre aux besoins quotidiens des habitants, personnes qui travaillent et visiteurs ;

Considérant les attentes exprimées à plusieurs reprises par les habitants et usagers en matière de végétalisation, de confort piéton, d'accessibilité et de valorisation du cadre urbain ;

Considérant les délais successivement allongés des travaux des parties privatives de l'ensemble immobilier de la tour Maine-Montparnasse et de la tour elle-même ;

Considérant le protocole signé le 7 janvier entre la Ville de Paris et les copropriétaires de l'ensemble immobilier de la tour Maine-Montparnasse (EITMM) ;

Considérant que la Ville de Paris, sous l'impulsion d'Emmanuel Grégoire, maire de Paris, ainsi que la Mairie du 14e arrondissement, ont réaffirmé la nécessité de végétaliser davantage l'espace public, de préserver les arbres existants, de désimperméabiliser les sols lorsque cela est possible et de créer des îlots de fraîcheur dans

les quartiers les plus denses ;

Considérant que les arbres existants constituent un patrimoine vivant à préserver et à entretenir, à la fois pour leur rôle paysager, leur contribution au rafraîchissement urbain, à la biodiversité, à la qualité de l'air et au confort des cheminements piétons ;

Considérant l'importance de garantir une cohérence d'aménagement entre les différents espaces publics du quartier Montparnasse – Raspail ;

Le Conseil de quartier Montparnasse – Raspail :

Émet le voeu que la Mairie du 14e arrondissement engage, en lien avec la Ville de Paris et les acteurs concernés, la programmation et la réalisation de travaux d'amélioration des espaces publics aux abords de la Tour Montparnasse conformément au calendrier annoncé, soit par phase et avant 2030 ;

Ces travaux devraient notamment viser à :

• améliorer la qualité et la continuité des cheminements piétons ;
• renforcer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes non ou mal voyantes ;
• préserver, entretenir et valoriser les arbres existants, améliorer l'entretien des pieds d'arbres et des espaces végétalisés déjà présents, et augmenter la présence de végétalisation et d'îlots de fraîcheur, notamment par des plantations en pleine terre lorsque cela est possible ;
• requalifier le mobilier urbain et l'éclairage public ;
• apaiser les circulations et clarifier les usages de l'espace public ;
• améliorer le sentiment de sécurité, la propreté et le confort des usagers, notamment par un meilleur éclairage, une meilleure lisibilité des cheminements, un entretien renforcé, la résorption des zones délaissées ou occupées de manière problématique, et une attention particulière aux secteurs exposés aux pickpockets, aux trafics, aux nuisances nocturnes, aux odeurs d'urine et aux dégradations d'hygiène.

Le Conseil de quartier souhaite que ces interventions puissent être engagées dans des délais raisonnables sans être repoussés après les travaux privatifs de la Tour et de l'EITM qui sont sans cesse reculés. Il souhaite que ces interventions fassent l'objet d'une concertation associant les habitants, les commerçants et les usagers du secteur, notamment sur tous les volets cités ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°14/2026/206 (suite)

Projet de délibération V14 2026 51 Vœu relatif à l'aménagement des espaces publics aux abords de la Tour Montparnasse

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

Amendements présentés par le groupe écologiste et social de Paris au voeu Relatif à l'aménagement des espaces publics aux abords de la Tour Montparnasse

Le texte du voeu est modifié ainsi

Émet le voeu que la Mairie du 14e arrondissement engage, en lien avec la Ville de Paris et les acteurs concernés, la programmation et la réalisation de travaux d'amélioration des espaces publics aux abords de la Tour Montparnasse**, comprenant le parvis de la gare, la rue du Départ, l'avenue du Maine et la place du 18 juin 1940,** conformément au calendrier annoncé, soit par phase et avant 2030 ;

Ces travaux devraient notamment viser à :

• améliorer la qualité et la continuité des cheminements piétons ;
• renforcer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes non ou mal voyantes ;
• préserver, entretenir et valoriser les arbres existants, améliorer l'entretien des pieds d'arbres et des espaces végétalisés déjà présents, et augmenter la présence de végétalisation et d'îlots de fraîcheur, notamment par des plantations en pleine terre lorsque cela est possible ;
• requalifier le mobilier urbain et l'éclairage public ;
• apaiser les circulations et clarifier les usages de l'espace public ;

Suppression du paragraphe suivant :

• *améliorer le sentiment de sécurité, la propreté et le confort des usagers, notamment par un meilleur éclairage, une meilleure lisibilité des cheminements, un entretien renforcé, la résorption des zones délaissées ou occupées de manière problématique, et une attention particulière aux secteurs exposés aux pickpockets, aux trafics, aux nuisances nocturnes, aux odeurs d'urine et aux dégradations d'hygiène.*

Le Conseil de quartier souhaite que ces interventions puissent être engagées dans des délais raisonnables sans être repoussés après les travaux privatifs de la Tour et de l'EITM qui sont sans cesse reculés. Il souhaite que ces interventions fassent l'objet d'une concertation associant les habitants, les commerçants et les usagers du secteur, notamment sur tous les volets cités ci-dessus.

Ajout du paragraphe suivant :

Des temps d'échange et de concertation concernant les sujets de propreté, de nuisances sonores et de tranquillité publique seront également à prévoir avec la mairie du 14e, les services de la ville concernés, les associations et les habitant.es.

DELIBERE

Article unique : Après discussion l'amendement au vœu V14 2026 51 est adopté à la majorité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	29 (dont 4 procurations)
avis Favorable	26 (dont 4 procurations)
avis Défavorable	3
abstentions	3 (dont 1 procuration)
ne participent pas au vote	

Article unique : Le vœu V14 2026 51 amendé est adopté, à la majorité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	29 (dont 4 procurations)
avis Favorable	29 (dont 4 procurations)
avis Défavorable	
abstentions	3 (dont 1 procuration)
ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/207

Projet de délibération V14 2026 52 Vœu relatif au projet d'incinérateur Thermo-sur-Seine, sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que le 17 décembre 2025, le Conseil de Paris a délibéré pour l'installation à Vitry-sur-Seine du projet Thermo-sur-Seine, importante installation de production de chaleur reposant sur la combustion de combustibles solides de récupération de déchets et de bois B, et destiné à alimenter principalement le réseau de chaleur parisien ;

Considérant que l'urgence écologique impose une transformation radicale de nos modes de production et de consommation et en conséquence une planification écologique devant reposer en priorité sur la sobriété et la réduction des déchets, ainsi que sur le développement d'alternatives renouvelables pour la production d'énergie ;

Considérant que le projet Thermo-sur-Seine va à l'encontre de ces impératifs écologiques, la rentabilité économique du projet imposant une combustion de 450 000 tonnes de déchets par an sur plusieurs décennies ;

Considérant que l'incinération provoque le rejet de substances toxiques (PFAS, dioxines, furanes), et considérant les risques de l'exposition à ces substances pour la santé des habitant·es (risques accrus de cancer, perturbations endocriniennes, risques pour la fertilité) et pour leur environnement ;

Considérant que le respect des normes sanitaires ne suffit pas à protéger la santé des habitant·es, et que l'installation prévue à proximité du 14e arrondissement, et dans une zone urbaine dense comprenant logements, écoles, crèches, équipements publics, et installations industrielles existantes ou à venir, impose une vigilance sanitaire renforcée ;

Considérant les risques financiers du projet, liés à un engagement sur au moins 25 ans et à l'incertitude quant à l'évolution des règles européennes sur les quotas carbone, et considérant l'impact que ces risques pourraient avoir sur la précarité énergétique des habitant·es pour qui le coût de la vie parisienne ou francilienne représente déjà de réelles difficultés matérielles ;

Considérant que 85 % de la chaleur du réseau bénéficiera aux habitant·es de la Ville de Paris, alors que les infrastructures, pollutions, risques et nuisances liées au projet feront pâtir en premier lieu les habitant·es du Val-de-Marne et de l'Essonne ; que la mise en oeuvre de ce projet témoigne d'une inégalité inacceptable entre les habitant·es de pouvoir ou non décider de leur avenir ; que la planification écologique ne peut avoir pour conséquence l'aggravation des inégalités entre les habitant·es, et l'installation systématique des infrastructures polluantes dans les quartiers populaires qui n'en bénéficient pas ;

Considérant que la mise en service d'une installation industrielle de cette importance devrait être accompagnée d'une information complète et accessible permettant aux habitant·es du 14e arrondissement ainsi que de l'ensemble des communes concernées de connaître les émissions, les incidents éventuels, et les mesures de protection mises en oeuvre ;
Considérant que la signature du contrat entre la Ville de Paris et la SEMOP le 10 avril 2026 a précédé toute forme de concertation auprès des habitant·es des communes concernées ;

Considérant qu'aucune concertation publique ni information large des habitant·es du 14e arrondissement n'a été engagée ;

Considérant l'attachement du Conseil du 14e arrondissement au respect de la démocratie locale, ainsi que ses engagements face à l'urgence écologique, et en particulier face aux effets profondément inégalitaires du dérèglement climatique ;

Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le Conseil du 14e arrondissement de Paris :

S'oppose au projet Thermo-sur-Seine, demande à la Ville de Paris et à la SEMOP l'abandon définitif de l'incinérateur de Vitry-sur-Seine et de la plateforme de Ris-Orangis qui lui est associée, et refuse toute alternative reposant sur l'incinération de déchets ;

Demande une programmation alternative fondée sur la réduction des besoins par la rénovation thermique des logements et des bâtiments publics, sur la géothermie, et sur la récupération des chaleurs ;

S'engage à organiser la consultation des habitant·es du 14e arrondissement, et à leur transmettre de manière accessible toute information sur les risques sanitaires et environnementaux du projet ainsi que sur les mesures de protection mises en oeuvre.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette à la majorité le voeu V14 2026 52

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	20 (dont 3 procurations)
avis Favorable	5
avis Défavorable	15 (dont 3 procurations)
abstentions	
ne participent pas au vote	12 (dont 1 procuration)

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/208

Projet de délibération V14 2026 70 Vœu de l'Exécutif du 14e arrondissement relatif aux suites de la concertation sur le projet de Thermo-sur-Seine

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant la délibération du Conseil de Paris de novembre 2024 adoptant le Plan Climat Air Energie de Paris 2024-2030,

Considérant la délibération du Conseil de Paris du 17 décembre 2025 portant sur le renouvellement de la concession du réseau de chaleur urbain,

Considérant que ce contrat de concession poursuit des objectifs ambitieux de décarbonation, de sortie des énergies fossiles par une diversification des sources de production, de sécurité d'approvisionnement dans l'objectif d'une souveraineté énergétique et de maitrise des prix pour les habitants, les bailleurs sociaux et les 17 collectivités locales,

Considérant que pour répondre à l'urgence climatique, une transformation radicale de nos modes de production et de consommation est nécessaire devant aller vers un modèle de sobriété,

Considérant que le sujet des déchets dans toutes ses composantes : volume produit et gestion est un enjeu majeur puisqu'il convient de rappeler que l'enfouissement actuel de ces déchets en Ile de France est négatif pour l'environnement,

Considérant l'explosion de la précarité énergétique,

Considérant la phase de concertation menée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Publique sur le projet Thermo Sur Seine dont la réunion publique de clôture s'est tenue le 29 octobre dernier à Vitry sur Seine,

Considérant la remise du rapport des garants de la Commission Nationale du Débat Public prévue le 1er décembre prochain,

Considérant la poursuite du calendrier de concertation pour ce projet avec notamment une enquête publique qui s'appuiera sur une étude d'impact soumise à l'avis de l'Autorité Environnementale,

Considérant que la santé des habitants constitue une ligne rouge et qu'aucun projet de décarbonation ne saurait justifier de transiger avec elle,

Considérant l'attachement du Conseil du 14e arrondissement au respect de la démocratie locale et de ses engagements face à l'urgence climatique et à la justice sociale,

Le Conseil du 14e émet le voeu que :

- La Ville de Paris, en sa qualité d'autorité concédante, prenne en compte les enseignements de la concertation préalable et engage, avec le maître d'ouvrage et les collectivités concernées, un réexamen approfondi du projet Thermo sur Seine, sans préjuger de la décision finale quant à sa réalisation, sa modification ou son abandon.

- La Ville de Paris poursuive son plan stratégique de réhabilitation climatique des logements du parc social et des bâtiments publics,
- La Mairie du 14e arrondissement relaie auprès des habitants du 14e toutes les informations nécessaires pour permettre la participation à l'enquête publique de ce projet.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte à la majorité le voeu V14 2026 70

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	29 (dont 3 procurations)
avis Favorable	24 (dont 3 procurations)
avis Défavorable	5
abstentions	3 (dont 1 procuration)
ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209

Projet de délibération 14 2026 31 **État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2027**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-31 et 2511-45 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Sur présentation et proposition de la Maire du 14ème arrondissement, Madame Carine PETIT.

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte à la majorité le projet de délibération 14 2026 31

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	27 (dont 3 procurations)
avis Favorable	24 (dont 3 procurations)
avis Défavorable	3
abstentions	5 (dont 1 procuration)
ne participent pas au vote	

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES			Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	6 795	10 607
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	142 697	77 386
	60613	CHAUFFAGE URBAIN	0	56 041
	60622	CARBURANTS	2 000	2 000
	60623	ALIMENTATION	12 000	12 000
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	4 000	4 000
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000	500
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	70 000	95 000
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	20 000	22 000
	6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	1 500	1 500
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	100 000	85 000
	61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	16 800	16 800
	61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	500	500
	614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	6 000	6 000
	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	3 000	3 000
	6156	MAINTENANCE	40 000	40 000
	6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	1 000	1 000
	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	1 000	1 000
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	500	0
	6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	20 000	15 000
	6234	RÉCEPTIONS	20 000	24 000
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	25 000	23 945
	6238	PUBLICITÉ, PUBLICATION, RELATION PUBLIQUE- DIVERS	1 000	1 000
	6241	TRANSPORTS DE BIENS	1 500	1 500
	6251	VOYAGES, DÉPLACEMENTS ET MISSIONS	1 000	1 000
	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	130 000	170 000
	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	79 245	50 000
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	35 000	35 000
	6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	1 000	1 000
	6378	AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	500	500
		Total Chapitre 011	743 037	757 279

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES			Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
	Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
	6585	INTÉRÊTS MORATOIRES	500	800
		Total Chapitre 65	500	800
		Total Rubrique 020	743 537	758 079
Rubrique 0282	TRAVAUX URGENTS			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	615221	BÂTIMENTS PUBLICS	296 158	283 456
		Total Chapitre 011	296 158	283 456
		Total Rubrique 0282	296 158	283 456
Rubrique 0381	CONSEILS DE QUARTIER			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	600	1 000
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	600	600
	6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	1 200	1 000
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	12 000	17 000
	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	600	600
	6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	9 000	5 000
	6234	RÉCEPTIONS	9 000	2 650
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	3 000	3 000
	6241	TRANSPORTS DE BIENS	0	1 350
	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	0	1 000
	6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	0	2 800
		Total Chapitre 011	36 000	36 000
		Total Rubrique 0381	36 000	36 000

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES			Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 211	ÉCOLES MATERNELLES			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	323 832	261 872
	60613	CHAUFFAGE URBAIN	133 662	254 554
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	10 000	10 000
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	50 000	50 000
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	15 000	15 000
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	17 900	17 000
	6067	FOURNITURES SCOLAIRES	78 000	78 000
	6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	10 000	10 000
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	8 000	8 000
	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	4 000	4 000
	6156	MAINTENANCE	60 000	65 000
	6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	450	450
	6234	RÉCEPTIONS	1 000	1 000
	6241	TRANSPORTS DE BIENS	26 980	25 360
	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 000	1 500
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	56 980	55 000
		Total Chapitre 011	797 804	856 736
		Total Rubrique 211	797 804	856 736
Rubrique 212	ÉCOLES PRIMAIRES			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	402 000	419 388
	60613	CHAUFFAGE URBAIN	187 361	345 286
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	8 000	8 200
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	37 500	41 000
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	30 000	32 000
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	20 000	22 000
	6067	FOURNITURES SCOLAIRES	202 001	210 000
	6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	6 000	6 500
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 000	1 000
	61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	2 600	2 600
	6156	MAINTENANCE	20 000	36 741
	6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	400	450
	6241	TRANSPORTS DE BIENS	35 990	37 000
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	50 000	54 000
		Total Chapitre 011	1 002 852	1 216 165
		Total Rubrique 212	1 002 852	1 216 165
Rubrique 213	Classes regroupées			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	220 000	220 000
		Total Chapitre 011	220 000	220 000
		Total Rubrique 213	220 000	220 000
Rubrique 301	ANIM LOCALE ET CULTURELLE			

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60623	ALIMENTATION	8 000	6 000
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	3 000	3 000
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	2 000	2 000
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	190 000	188 900
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	2 000	2 000
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	50 000	50 000
6234	RÉCEPTIONS	25 000	25 000
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	130 000	125 950
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATION, RELATION PUBLIQUE- DIVERS	1 000	1 000
6241	TRANSPORTS DE BIENS	3 000	3 000
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	1 000	1 000
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	15 000	15 000
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	1 000	100
	Total Chapitre 011	431 000	422 950
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
65818	DROITS D'UTILISATION - AUTRES	540	1 000
	Total Chapitre 65	540	1 000
	Total Rubrique 301	431 540	423 950

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES			Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 3111	ENSEIGNEMENT ART PRATIQUE			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 000	5 000
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	1 000	1 000
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	10 041	10 041
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000	2 000
	6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	1 500	1 500
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	53 000	62 000
	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	26 000	28 000
	6156	MAINTENANCE	27 000	28 300
	6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	1 500	1 500
	6234	RÉCEPTIONS	3 200	2 200
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	3 500	2 500
	6241	TRANSPORTS DE BIENS	1 000	1 000
	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	800	1 500
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	156 000	145 000
		Total Chapitre 011	291 541	291 541
		Total Rubrique 3111	291 541	291 541
Rubrique 313	BIBLIOTHÈQUES MÉDIATHÈQUE			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 500	3 500
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	25 200	29 895
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	500	500
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	2 000	1 000
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000	1 000
	6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	2 000	1 500
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	10 000	5 000
	614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	500	0
	6156	MAINTENANCE	9 000	15 000
	6234	RÉCEPTIONS	2 000	1 500
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	1 500	500
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	16 072	8 172
	6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	500	500
	63513	AUTRES IMPÔTS LOCAUX	2 600	0
		Total Chapitre 011	78 372	68 067
		Total Rubrique 313	78 372	68 067
Rubrique 321	SALLES DE SPORT, GYMNASES			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	4 700	4 700
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	163 411	193 017
	60613	CHAUFFAGE URBAIN	16 988	24 525
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	5 000	6 000
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	15 255	14 255
	6156	MAINTENANCE	25 000	35 000
		Total Chapitre 011	230 354	277 497

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES			Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
		Total Rubrique 321	230 354	277 497
Rubrique 322	STADES			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	3 398	2 717
		Total Chapitre 011	3 398	2 717
		Total Rubrique 322	3 398	2 717
Rubrique 3232	PISCINES ET BASSINS ÉCOLE			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	75 000	75 000
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	163 849	214 891
	60613	CHAUFFAGE URBAIN	8 000	6 002
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	18 000	18 000
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	6 000	5 000
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	12 000	13 000
	6156	MAINTENANCE	45 000	45 000
		Total Chapitre 011	327 849	376 893
		Total Rubrique 3232	327 849	376 893

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES			Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 3381	CENTRES D'ANIMATION			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 000	2 000
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	53 800	43 988
	60613	CHAUFFAGE URBAIN	9 904	22 380
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 084 216	2 084 216
		Total Chapitre 011	2 149 920	2 152 584
		Total Rubrique 3381	2 149 920	2 152 584
Rubrique 3382	ESPACES JEUNES			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	1 274	1 127
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	341 775	341 775
		Total Chapitre 011	343 049	342 902
		Total Rubrique 3382	343 049	342 902
Rubrique 34851	Equipements associatifs			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	0	1 000
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	0	17 797
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	0	1 500
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	0	1 000
	614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	1 500	1 500
	6156	MAINTENANCE	1 500	3 000
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	7 000	7 000
		Total Chapitre 011	10 000	32 797
		Total Rubrique 34851	10 000	32 797

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES			Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 34852	Maison des associations			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	18 686	0
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	500	500
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	2 000	2 000
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500	500
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	8 000	8 000
	61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	500	0
	6156	MAINTENANCE	10 000	10 000
	6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	1 000	500
	6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	2 000	0
	6234	RÉCEPTIONS	2 500	3 000
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	1 000	1 000
	6241	TRANSPORTS DE BIENS	500	500
	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	18 000	17 500
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	13 000	16 000
	6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	500	500
		Total Chapitre 011	78 686	60 000
		Total Rubrique 34852	78 686	60 000
Rubrique 4221	CRÈCHES ET GARDERIES			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	36 000	36 000
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	191 111	233 037
	60613	CHAUFFAGE URBAIN	32 744	77 076
	60623	ALIMENTATION	470 580	530 000
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	154 005	146 000
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	40 000	42 500
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	35 000	35 426
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	10 000	10 000
	6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	83 151	92 810
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	8 000	8 000
	6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	211 000	211 000
	614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	35 000	35 000
	6156	MAINTENANCE	23 000	40 000
	6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	1 000	1 000
	6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	8 000	8 000
	6234	RÉCEPTIONS	3 000	3 000
	6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	1 000	1 000
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	422 000	391 000
	6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	500	500
		Total Chapitre 011	1 765 091	1 901 349
		Total Rubrique 4221	1 765 091	1 901 349
Rubrique 511	ESPACES VERTS URBAINS			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	70 299	79 248
	60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	17 000	23 156
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	90 000	95 000

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	48 000	58 000
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	111 000	96 000
61521	TERRAINS	400 000	561 800
615232	RÉSEAUX	15 000	15 000
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	58 000	50 000
6156	MAINTENANCE	42 000	50 000
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	12 000	12 000
	Total Chapitre 011	863 299	1 040 204
	Total Rubrique 511	863 299	1 040 204
	TOTAL DEPENSES	9 669 450	10 340 937

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Récapitulatif général			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	423 294	437 055
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	1 506 258	1 518 271
60613	CHAUFFAGE URBAIN	388 659	785 864
60622	CARBURANTS	2 000	2 000
60623	ALIMENTATION	490 580	548 000
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	196 005	188 200
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	139 500	146 500
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	284 896	317 722
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	74 000	75 100
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	280 001	288 000
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	155 351	174 810
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 926 991	2 904 891
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	211 000	211 000
61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	16 800	16 800
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	3 600	3 100
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	43 000	42 500
61521	TERRAINS	400 000	561 800
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	296 158	283 456
615232	RÉSEAUX	15 000	15 000
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	91 000	85 000
6156	MAINTENANCE	302 500	368 041
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	5 350	4 900
6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	2 000	0
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	3 600	3 600
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	500	0
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	99 000	90 000
6234	RÉCEPTIONS	65 700	62 350
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	164 000	156 895
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATION, RELATION PUBLIQUE- DIVERS	2 000	2 000
6241	TRANSPORTS DE BIENS	68 970	69 710
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	2 000	2 000
6251	VOYAGES, DÉPLACEMENTS ET MISSIONS	1 000	1 000
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	132 000	171 500
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	113 045	85 000
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	756 052	711 172
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	3 500	5 400
63513	AUTRES IMPÔTS LOCAUX	2 600	0
6378	AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	500	500
	Total Chapitre 011	9 668 410	10 339 137
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
65818	DROITS D'UTILISATION - AUTRES	540	1 000
6585	INTÉRÊTS MORATOIRES	500	800
	Total Chapitre 65	1 040	1 800
	TOTAL DEPENSES	9 669 450	10 340 937

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLE			Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
	Chapitre 74	Dotations et participations		
	748711	DOTATION D'ANIMATION LOCALE REÇUE	763 698	743 406
	748721	DOTATION DE GESTION LOCALE REÇUE	8 905 752	9 597 531
		Total Chapitre 74	9 669 450	10 340 937
		Total Rubrique 020	9 669 450	10 340 937
		TOTAL RECETTES	9 669 450	10 340 937

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES			Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 0281	DOTATION D'INVESTISSEMENT			
	Chapitre 458101	Dotation d'investissement		
	458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	234 735	234 735
		Total Chapitre 458101	234 735	234 735
		Total Rubrique 0281	234 735	234 735
Rubrique 0381	CONSEILS DE QUARTIER			
	Chapitre 458101	Dotation d'investissement		
	458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	30 000	30 000
		Total Chapitre 458101	30 000	30 000
		Total Rubrique 0381	30 000	30 000
		TOTAL DEPENSES	264 735	264 735

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Récapitulatif général			
Chapitre 458101	**Dotation d'investissement**		
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	264 735	264 735
	Total Chapitre 458101	**264 735**	**264 735**
	TOTAL DEPENSES	**264 735**	**264 735**

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLE			Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
	Chapitre 458201	Dotation d'investissement recue		
	458201	DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	264 735	264 735
		Total Chapitre 458201	264 735	264 735
		Total Rubrique 020	264 735	264 735
		TOTAL RECETTES	264 735	264 735

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT

POUR INFORMATION - MONTANTS DES DEPENSES PAR DOTATION

DOTATION	Pour mémoire budget précédent	Vote du Conseil de Paris
Dotation d'investissement	264 735	264 735
Dotation d'animation locale	763 698	743 406
Dotation de gestion locale	8 905 752	9 597 531
TOTAL	9 934 185	10 605 672

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/209 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2027
BUDGET PRIMITIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS EN SENS DÉPENSES PAR CHAPITRE COMPTABLE ET RUBRIQUE FONCTIONNELLE

RUBRIQUES NATURES LIBELLES			Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Dotation d'animation locale	Dotation anim locale			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	0282	TRAVAUX URGENTS	296 158	283 456
	0381	CONSEILS DE QUARTIER	36 000	36 000
	301	ANIM LOCALE ET CULTURELLE	431 000	422 950
		Total Chapitre 011	763 158	742 406
	Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
	301	ANIM LOCALE ET CULTURELLE	540	1 000
		Total Chapitre 65	540	1 000
		Total Dotation d'animation locale	763 698	743 406
Dotation de gestion locale	Dotation gest locale			
	Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	020	ADM GÉNÉRALE COLLECTIVITÉ	743 037	757 279
	211	ÉCOLES MATERNELLES	797 804	856 736
	212	ÉCOLES PRIMAIRES	1 002 852	1 216 165
	213	CLASSES REGROUPÉES	220 000	220 000
	3111	ENSEIGNEMENT ART PRATIQUE	291 541	291 541
	313	BIBLIOTHÈQUES MÉDIATHÈQUE	78 372	68 067
	321	SALLES DE SPORT, GYMNASES	230 354	277 497
	322	STADES	3 398	2 717
	3232	PISCINES ET BASSINS ÉCOLE	327 849	376 893
	3381	CENTRES D'ANIMATION	2 149 920	2 152 584
	3382	ESPACES JEUNES	343 049	342 902
	34851	EQUIPEMENTS ASSOCIATIFS	10 000	32 797
	34852	MAISON DES ASSOCIATIONS	78 686	60 000
	4221	CRÈCHES ET GARDERIES	1 765 091	1 901 349
	511	ESPACES VERTS URBAINS	863 299	1 040 204
		Total Chapitre 011	8 905 252	9 596 731
	Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
	020	ADM GÉNÉRALE COLLECTIVITÉ	500	800
		Total Chapitre 65	500	800
		Total Dotation de gestion locale	8 905 752	9 597 531
Dotation d'investissement	Dotation d'invest.			
	Chapitre 458101	Dotation d'investissement versee		
	0281	DOTATION D'INVESTISSEMENT	234 735	234 735
	0381	CONSEILS DE QUARTIER	30 000	30 000
		Total Chapitre 458101	264 735	264 735
		Total Dotation d'investissement	264 735	264 735

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/210

Projet de délibération 14 2026 32 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription des associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Chloé BATTAULT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le projet de délibération 14 2026 32

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	32 (dont 4 procurations)
avis Favorable	32 (dont 4 procurations)
avis Défavorable	
abstentions	
ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/210 (suite)

ASSO	Nom demandeur.se	ParisAsso	RNA	Date de création	Objet	Adresse	Code postal	Président.e	Mail public
AMEL FRANCE	Gabrielle Baritaud-Figueroa	210201	W381006021	2-sept.-96	Rassembler, optimiser et développer les moyens humains, techniques et financiers permettant de développer l'action humanitaire et la coopération	5 RUE Federico Garcia Lorca (Siège)	38100 GRENOBLE	Solène Montalbano solene.montalbano@humacoop.org	paris@amel.org
LES ALIENNES	Marylène	187980	W751236008	20-oct.-16	engager des actions afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes notamment par les arts, la culture et l'éducation et par l'organisation d'un festival annuel	Maison de la vie Associative du 11ème : 8 RUE du General Renault (Siège) Numéro de la boîte aux lettres : en attente	75011	Elena Laquatra	hello@lesaliennes.org
SOCIETE DES AMIS DE LOUIS GUILLOUX	Jean-François Le Breton, Trésorier adjoint	22000	W224002768	7-sept.-81	préserver, entretien et faire connaitre l'oeuvre et la personne de Louis Guilloux par tous les moyens qu'elle jugera adaptes a son objet social	44 RUE du 71ème Régiment d'Infanterie (Siège)	22000	Nicole OZERAY	contact@louisguilloux.com (pour la délibération) jeanfrancoislebreton@hotmail.com (confirmation inscription MVAC)
ACTION DOLPO	Marie-Claire Gentric, présdiente	168962	W751109896	12-mai-93	Venir en aide à la population déshéritée du Dolpo et notamment aux habitants de la vallée de la Tarap au Nepal; donner les moyens à la jeunesse de ces régions reculées d'étudier et de préserver sa riche culture d'origine tibétaine	5 RUE Campagne Première (Siège) CAF Ile de France	75014	GENTRIC MARIE-CLAIRE	action.dolpo@gmail.com
ASSOCIATION DES DEPORTES DE FLOSSENBURG ET KOMMANDOS	Jean-Marc Piron-Kerautret	210650	W751008650	8-nov.-50	Etablir un lien de solidarité entre les familles des anciens déportés du camp de Flossenbürg (Allemagne) et les Kommandos qui en dépendaient, ceux-ci estimés à une centaine environ étaient situés pour la presque totalité en territoire tchécoslovaque occupé par l'Allemagne nazie. Collationner et publier pour ses membres et leurs familles comme pour les familles de tous les disparus de ce camp ou de ses Kommandos des renseignements les plus complets possible sur la vie des français pendant et après leur captivité dans ce camp.	11 avenue Georges Lafenestre Hall 11 Boîte 12	75014 Paris	Mr Meis Denis	association.flossenburg@gmail.com
ENSEMBLE ELEUTHERIA	Béatrice Hammer, secrétaire de l'association	210727	W751285563	3-août-26	création d'un ensemble constitué de musiciennes et musiciens amateurs et professionnels ; développement de liens entre musiciennes et musiciens quelle que soit leur nationalité dans des projets musicaux en France et à l'étranger ; pratique, développement et perfectionnement de la musique parmi ses membres ; diffusion de la musique au plus grand nombre au moyen de concerts, rassemblements, tournées ; participation à des échanges culturels, médiations et collaborations artistiques ;	4 SQUARE Henri-Delormel (Siège)	75014	MARQUION Anne-Louise	ensemble.eleutheria@gmail.com
HOBOKEN	Marjorie BOURGOIN Présidente	209 620	W751268331	24-janv.-23	accéder à la culture par la musique, l'art graphique, les visites guidées et les lectures	3 BOULEVARD Berthier (Siège)	75017	Marjorie BOURGOIN	association.hoboken@gmail.com
MADI PRODUCTIONS	Capucine Madi	209745	W751280338	12-août-25	promotion de la culture hip-hop et des arts vivants, en particulier la danse et les disciplines artistiques associées ; organization et dispense de cours, stages et ateliers de danse ; conception et animation de conférences, rencontres et actions de sensibilisation culturelle ; mise à disposition ou location d'espaces pour des activités artistiques, culturelles ou pédagogiques ; soutient, accompagne et fait la promotion d'artistes, de projets artistiques ou d'événements culturels, par tous moyens appropriés, y compris la communication, la production ou la diffusion	39 AVENUE Ernest Reyer (Siège)	75014	Capucine Madi	asso.madiproductions@gmail.com
MAISON YIPEK YOLI	GULIQIN YAXIAER Présidente	210 192	W751284813	12-juin-26	faire connaitre et transmettre la culture ouighour à travers l'art textile, en valorisant son patrimoine artistique ancestral et en favorisant les échanges humains, culturels et artistiques	194 RUE d'Alésia (Siège)	75014	GULIQIN YAXIAER	maisonyipekyoli@gmail.com
MIGRACOOP	Martine Ndiaye	191825	W751243778	9-mars-18	encourager le pouvoir d'agir par la promotion d'un entrepreneuriat inclusif, interculturel et solidaire	15 passage Ramey (Siège)	75018	Martine Ndiaye	migracoop@gmail.com
SAVE THE REFUGEE YOUTH	Gabriel Karerangabo President	209900	W751282383	6-janv.-26	contribuer à l'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile, promouvoir le plaidoyer et la sensibilisation en faveur de leurs droits en France et à l'international, et promouvoir la reconnaissance et la protection de leurs droits	146 RUE de la Tombe-Issoire (Siège) Attention : faire un envoi du courrier à la MVAC 14 pour l'association	75014	Gabriel Karerangabo	info@savethery.org
THE CINEMATIC HOME	Faustine Léotard, Secrétaire	209833	W751282040	10-déc.-25	promouvoir la création cinématographique indépendante, organiser des projections débats, créer un festival ainsi que des espaces de création et proposer des ateliers pédagogiques pour enfants ;	238 BOULEVARD Raspail (Siège) Chez Mme Karolina Souderos	75014	Flore Nappée	cinematic.asso@gmail.com
2.5EAST	Mutethya IVIA Président	210 412	W931029965	15-avr.-25	promotion des échanges culturels entre la France et l'Afrique de l'Est notamment le Kenya	11 Place de la République	92170 Vanves	Mutethya IVIA	culture25east@gmail.com
LES RELAIS, DEJOUER NOS BIAIS	Félix Rolland	210724	W751285351	22-juil.-26	agir comme un réseau immunitaire citoyen face à la désinformation en sensibilisant, avec les professionnels du secteur, la jeunesse et le corps enseignant aux biais cognitifs, aux mécanismes émotionnels et aux techniques de persuasion utilisés pour influencer les opinions et manipuler l'information	11 RUE Cels (Siège) BAL 30	75014	Rolland Félix	lesrelais.contact@gmail.com
COLLECTIF FRAGMENTS NOMADES	SELLIER Nathalie	210795	W751284585	9-juin-26	promouvoir la création artistique contemporaine sous toutes ses formes, favoriser les échanges culturels et artistiques entre différents territoires et cultures, développer des projets relevant des arts plastiques, du collage, de l'écriture, des pratiques mixtes et des expérimentations visuelles, organiser des expositions, ateliers, résidences, rencontres, publications, performances et événements culturels, soutenir la transmission artistique ainsi que les démarches collaboratives, créer des partenariats artistiques et culturels en France et à l'international, et, plus généralement, mener toute action concourant à la réalisation de cet objet	27 RUE Sarrette (Siège) Chez Mme Nathalie Sellier, secrétaire de l'association	75014	KOKOU EKOUAGOU	collectiffragmentsnomades@yahoo.com

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/211

Projet de délibération 2026 DDCT 191 Demande d'approbation de la modification des statuts de la Société des Missionnaires d'Afrique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à la majorité, au projet de délibération 2026 DDCT 191 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	30 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	2
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/ 212

Projet de délibération 2026 DAC 379 Subventions (1.500 euros) à 2 associations au titre de la Politique de la Ville et signature d'une convention

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Awa WADIOU-SYDNEI rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DAC 379 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/213

Projet de délibération 2026 DDCT 208 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires - Subvention de fonctionnement 116 800€ à 16 associations pour le financement de 16 projets dans les quartiers populaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Awa WADIOU-SYDNEI rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DDCT 208 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	31 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	31 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

Déport M. Guillaume DURAND avec sortie

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/214

Projet de délibération 2026 DDCT 198 - Subventions à 9 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2027 Budget participatif

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Awa WADIOU-SYDNEI rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DDCT 198 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/215

Projet de délibération 2026 DDCT 207 Financement de compléments de postes d'adultes-relais et de postes FONJEP dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 281 300 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Awa WADIOU-SYDNEI rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à la majorité, au projet de délibération 2026 DDCT 207 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	30 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	2
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/216

Projet de délibération 2026 DAC 454 Subvention (827.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DAC 454 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	31 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	31 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

Déport M. Yvain BOURGEAT-LAMI avec sortie

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/217

Projet de délibération 2026 DAE 222 Subventions de fonctionnement (28. 000 euros) à des associations culturelles

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DAE 222 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/218

Projet de délibération 2026 DDCT 214 Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés dans l'annexe de la mairie du 14e arrondissement au profit du Palais de Tokyo – Approbation des conditions tarifaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DDCT 214 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/219

Projet de délibération V14 2026 67 Vœu relatif à l'installation temporaire d'un espace d'exposition du Palais de Tokyo dans l'ancien garage Peugeot d'Alésia pendant la durée de ses travaux, présenté par Audrey Lebeau-Livé et les élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme – Paris au Centre»

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que l'accès à la culture et à la création artistique contemporaine constitue un enjeu essentiel de démocratisation culturelle et d'égalité entre les habitants d'un même arrondissement ;

Considérant que le sud du 14e arrondissement, notamment le secteur Jean-Moulin – Porte d'Orléans, sou re d'un déficit d'équipements culturels de proximité permettant aux habitants de découvrir et de pratiquer l'art contemporain ;

Considérant que la création d'un équipement culturel dans le sud de l'arrondissement, qu'il s'agisse notamment d'une bibliothèque, d'une médiathèque ou d'un lieu d'exposition, est évoquée depuis plusieurs mandatures sans qu'une réponse su isante ait été apportée aux besoins des habitants de ce secteur ;

Considérant que l'ancien garage Peugeot situé dans le secteur d'Alésia représente une emprise immobilière importante, d'environ 5 600 m², actuellement inoccupée, dont le potentiel pourrait être mobilisé au service de l'intérêt général et de la vie culturelle locale ;

Considérant que ce site est géré par la Ville de Paris par l'intermédiaire de la société Sogaris, et qu'il convient d'étudier les conditions juridiques, techniques et financières d'une occupation temporaire selon le statut dde la gestion de ce bien ;
Considérant que le Palais de Tokyo, institution majeure de l'art contemporain, doit fermer temporairement ses espaces pour des travaux de rénovation dont la durée annoncée est de dix-huit mois, en 2027 ;

Considérant que l'annexe de la mairie du 14e arrondissement doit accueillir temporairement le Palais de Tokyo pendant cette période, notamment pour permettre la continuité de ses activités et de ses services, sans pour autant répondre à elle seule à l'enjeu d'une di usion culturelle accessible dans le sud de l'arrondissement ;

Considérant que cette fermeture temporaire constitue une occasion de développer une programmation artistique hors les murs, de maintenir le lien entre l'institution et ses publics et d'aller à la rencontre de nouveaux visiteurs ;

Considérant que la mise à disposition temporaire d'une partie de l'ancien garage Peugeot pourrait permettre d'accueillir des expositions, des installations artistiques, des rencontres avec des artistes et des actions de médiation culturelle, sous réserve de la compatibilité du bâtiment avec les exigences de conservation des oeuvres, de sécurité et d'accueil du public ;

Considérant qu'une telle initiative permettrait de faire découvrir l'art contemporain aux

Quatorziens, en particulier aux habitants du sud de l'arrondissement, aux familles, aux jeunes et aux publics qui fréquentent moins spontanément les grandes institutions culturelles parisiennes ;

Considérant qu'une occupation temporaire de ce site constituerait également une première réponse concrète aux attentes des habitants en matière d'équipements culturels de proximité, tout en préfigurant une réflexion plus large sur l'avenir culturel de ce secteur du 14e arrondissement ;

Le groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme » propose que le conseil d'arrondissement émette le voeu suivant :

- **La Ville de Paris engage, en lien avec la mairie du 14e arrondissement, le Palais de Tokyo et la société gestionnaire du site, une étude de faisabilité** visant à permettre l'accueil temporaire d'une partie des activités d'exposition et de médiation du Palais de Tokyo dans l'ancien garage Peugeot d'Alésia pendant la durée de ses travaux ;

- **Les services de la Ville étudient la possibilité de mettre à disposition une partie des quelque 5 600 m² du bâtiment** pour y présenter des oeuvres et organiser des expositions temporaires d'art contemporain, des rencontres avec les artistes, des visites guidées et des ateliers de médiation culturelle ;

- **Cette programmation soit conçue notamment pour les habitants du sud du 14e arrondissement,** notamment du quartier Jean-Moulin – Porte d'Orléans, en veillant à l'accessibilité financière, géographique et culturelle des activités proposées ;

- **La Ville de Paris examine les conditions d'une occupation temporaire compatible avec le calendrier des travaux du Palais de Tokyo,** ainsi qu'avec les contraintes techniques, réglementaires, patrimoniales et de sécurité propres au bâtiment ;

- **La mairie du 14e arrondissement présente au Conseil d'arrondissement les conclusions de cette étude,** les modalités envisageables de partenariat avec le Palais de Tokyo et un calendrier prévisionnel de mise en oeuvre.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette à la majorité le voeu V14 2026 67

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	32 (dont 4 procurations)
avis Favorable	8 (dont 1 procuration)
avis Défavorable	24 (dont 3 procurations)
abstentions	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/220

Projet de délibération 2026 DAE 77 Subventions (102.000 euros) à 8 associations, un organisme et un groupement d'intérêt public, adhésion à une association (12.000 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Diane DERRIEN rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DAE 77 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	30 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	30 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	1

Déport M. Guillaume DURAND avec sortie
Déport M. Nicolas MANSIER NPPV avec sortie

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/221

Projet de délibération 2026 DAE 80 Subvention (5.120.000 euros), avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec la Mission Locale de Paris (18e) et minoration de loyer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Diane DERRIEN rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DAE 80 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/222

Projet de délibération 2026 DAE 159 Budget participatif- Subventions (1.370.000 €), conventions et avenant avec des opérateurs immobiliers pour des projets accueillant des activités de l'économie circulaire et de l'alimentation durable

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Diane DERRIEN rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à la majorité, au projet de délibération 2026 DAE 159 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	29 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	29 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	2
Ne participent pas au vote	1

Déport Mme Audrey LEBEAU-LIVE NPPV

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/223

Projet de délibération 2026 DAE 88 Subventions (448.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Didier ANTONELLI rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à la majorité, au projet de délibération 2026 DAE 88 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	30 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	30 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	2
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/224

Projet de délibération 2026 DAE 183 Locaux d'activités et commerces en pieds d'immeubles RIVP : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement de 14 emprunts d'un montant total de 41.580.455 euros

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Didier ANTONELLI rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à la majorité, au projet de délibération 2026 DAE 183 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	26 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	26 (Dont 3 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	5 (Dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	1

Déport Mme Audrey LEBEAU-LIVE NPPV

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/225

Projet de délibération 2026 DU 136 Vente à la Foncière Paris Commerces des lots n°196 et n°198 constituants un local d'activité commerciale avec sous-sol 92 rue d'Alésia (14e).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Didier ANTONELLI rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DU 136 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	31 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	31 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

Déport M. Valentin GUENANEN avec sortie

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/226

Projet de délibération 2026 DU 163 Exonération de certains droits de voirie 2026 pour les commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours du mois d'octobre 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Didier ANTONELLI rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à la majorité, au projet de délibération 2026 DU 163 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	30 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	30 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	2
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/227

Projet de délibération 2026 DAE 161 Budget Participatif – Conventions, avenants, subventions de fonctionnement et d'investissement (671.300 euros) en faveur de 17 structures mettant en œuvre des projets d'économie circulaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Yvain BOURGEAT-LAMI rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DAE 161 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/228

Projet de délibération 2026 DASCO 87 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (58 150 euros), subventions d'équipement (34 755 euros) et subventions pour travaux (254 978 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Gwénaëlle COUÉNON rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DASCO 87 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/229

Projet de délibération 2026 DASCO 75 Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 32 Organismes dans le cadre du projet « Éducation par le sport »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Matthieu CUA rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DASCO 75 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/230

Projet de délibération 2026 DDCT 209 Subventions de fonctionnement de 312000 euros à 41 associations pour le financement de 41 projets dans le cadre de l'enveloppe « Impact 2024 » édition 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Matthieu CUA rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DDCT 209 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	25 (Dont 3 procurations)
Avis Favorable	25 (Dont 3 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	6 (Dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	

Déport M. Guillaume DURAND avec sortie

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/231

Projet de délibération 2026 DJS 193 Héritage des Jeux : Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000€) à 44 associations pour le financement de 44 projets

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Matthieu CUA rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DJS 193 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	31 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	31 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

Déport M. Guillaume DURAND avec sortie

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/232

Projet de délibération 2026 DJS 194 Héritage des Jeux "Sport Seniors en Plein Air" - Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Matthieu CUA rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DJS 194 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	31 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	31 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

Déport M. Guillaume DURAND avec sortie

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/233

Projet de délibération 2026 DJS 195 Héritage des Jeux – Réseau des Clubs Paraccueillants – Subvention dans le cadre de l'appel à projet « Développement du parasport sur le territoire parisien » (75 330 euros) à 24 associations

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Matthieu CUA rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DJS 195 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	31 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	31 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

Déport M. Guillaume DURAND avec sortie

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/234

Projet de délibération 2026 DSOL 166 Subventions (33 760 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Matthieu CUA rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DSOL 166 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/235

Projet de délibération 2026 DFPE 145 Subventions (175 500 euros) à 20 associations et conventions pour leurs actions visant à renforcer les liens entre les familles et l'école dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e,19e,20e Arrdt

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Valentin GUENANEN rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DFPE 145 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/236

Projet de délibération 2026 DFPE 273 Subventions de fonctionnement complémentaires (250 000 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec 11 associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Hélène MERMBERG rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DFPE 273 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/237

Projet de délibération 2026 DSP 71 Dotations (4.181.237 euros) et avenants pour le financement des centres de protection maternelle et infantile gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Hélène MERMBERG rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DSP 71 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/238

Projet de délibération 2026 DSOL 89 22ème Commission des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie – Subventions au titre de l'enveloppe « forfait autonomie » et signatures de CPOM.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Hélène MERMBERG rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à la majorité, au projet de délibération 2026 DSOL 89 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	30 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	30 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	2
Ne participent pas au vote	

Déport M. Yvain BOURGEAT-LAMI avec sortie

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/239

Projet de délibération 2026 DLH 140 Délibération relative à la Charte des pratiques de la Ville de Paris en matière de sélection des demandeurs de logement social sur son contingent

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à la majorité, au projet de délibération 2026 DLH 140 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 Membres présents
Voix exprimées	26 (Dont 3 procurations)
Avis Favorable	26 (Dont 3 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	6 (Dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/240

Projet de délibération 2026 DLH 170 Réalisation de 2 programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat dans le 14e arrondissement – Subvention (1 961 226 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DLH 170 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	31 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	31 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

Déport M. Yvain BOURGEAT-LAMI avec sortie

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/241

Projet de délibération 2026 DLH 179 Réalisation, 4-6-8 villa Méridienne (14e) d'un programme de rénovation de 61 logements sociaux par RATP Habitat - Subvention (1 331 306 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DLH 179 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 5 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 5 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/242

Projet de délibération 2026 DLH 180 Réalisation, 21, rue Bénard (14e) d'un programme de rénovation d'une résidence sociale comportant 20 logements par 3F Résidences - Subvention (155 360 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DLH 180 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 5 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 5 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/243

Projet de délibération 2026 DLH 190 Réalisation, 47 boulevard Saint-Jacques (14e) d'un programme de rénovation de 35 logements sociaux par la RIVP - Subvention (511 496 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DLH 190 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	31 (Dont 5 procurations)
Avis Favorable	31 (Dont 5 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	1

Déport Mme Audrey LEBEAU-LIVE NPPV

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/244

Projet de délibération 2026 DLH 294 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DLH 294 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	28 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	28 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	3 (Dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/245

Projet de délibération 2026 DLH 219 Location de l'immeuble 21 rue Liancourt (14e) à ELOGIE-SIEMP –Bail emphytéotique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à la majorité, au projet de délibération 2026 DLH 219 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	26 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	26 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	6 (Dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/246

Projet de délibération 2026 DLH 243 Adoption du bilan N+2 du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à la majorité, au projet de délibération 2026 DLH 243 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	24 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	24 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	8 (Dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/247

Projet de délibération 2026 DLH 244 Convention parisienne bilatérale de gestion en flux des logements locatifs sociaux (du contingent du réservataire Ville de Paris) pour la période 2027-2029

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à la majorité, au projet de délibération 2026 DLH 244 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	26 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	26 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	6 (Dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/248

Projet de délibération 2026 DLH 314 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Le conseil d'arrondissement n'a pas soumis au vote le projet de délibération (communication) 2026 DLH 314 du Conseil de Paris

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/249

Projet de délibération 2026 DLH 226 Location d'un volume dépendant d'une emprise située 11 rue Adolphe Pinard (14e) à la RIVP – Résiliation anticipée du bail emphytéotique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DLH 226 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	31 (Dont 5 procurations)
Avis Favorable	31 (Dont 5 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	1

Déport Mme Audrey LEBEAU-LIVE NPPV

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/250

Projet de délibération 2026 DU 86 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI rapporteure
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à la majorité, au projet de délibération 2026 DU 86 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	26 (Dont 4 procurations)
Avis Favorable	26 (Dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	6 (Dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/251

Projet de délibération 2026 DLH 313 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Robin LEROY rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DLH 313 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 5 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 5 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/252

Projet de délibération 2026 DSP 92 Subventions (164.500 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (9e, 14e)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Robin LEROY rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à la majorité, au projet de délibération 2026 DSP 92 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	30 (Dont 5 procurations)
Avis Favorable	30 (Dont 5 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	2

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/253

Projet de délibération 2026 DSOL 170 Prorogation d'un an des conventions relatives aux 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Thierry LE DEZ rapporteur
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DSOL 170 du Conseil de Paris

Conseillers présents	27 Membres présents
Voix exprimées	32 (Dont 5 procurations)
Avis Favorable	32 (Dont 5 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026

Projet de délibération V14 2026 53 Vœu pour des conditions d'étude dignes dans les lycées publics et le respect des libertés publiques, sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e

Le conseil du 14e arrondissement
Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;
Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant la mobilisation depuis plus de six semaines des lycéen·nes du 14e arrondissement des lycées François Villon, Raspail, Guillaume Tirel, Paul Bert et Emile Dubois, ainsi que des étudiant·es du campus Jourdan, pour des conditions d'étude dignes dans les lycées publics, la fin de la sélection des étudiant·es et la solidarité entre les lycéen·nes ;

Considérant que les revendications portées auprès du gouvernement constituent des conditions élémentaires du droit à l'éducation et de l'égalité entre les élèves : un plan d'urgence pour rénover les établissements scolaires et universitaires, l'embauche massive de personnels éducatifs, d'accompagnement et d'orientation, ou encore l'abrogation de Parcoursup et la fin de la sélection des étudiant·es, accompagnée de la création de 250 000 places dans l'enseignement supérieur ;

Considérant que les politiques austéritaires appliquées depuis près de 10 ans par les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron mènent à ce constat partagé à travers toute la France d'un état de dégradation profonde des conditions d'étude des lycéen·nes ; Considérant que la crise climatique impose de rénover d'urgence les bâtiments scolaires pour garantir des

conditions d'étude dignes ; Considérant qu'il incombe à la région Île-de-France de garantir des conditions matérielles d'étude dignes, au titre de ses responsabilités définies par l'article L. 214-6 du Code de l'éducation en matière de construction, de rénovation, d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des lycées publics, et que la Ville de Paris participe également à cette responsabilité dans les cités mixtes régionales, au titre de l'article L. 216-4 du même Code, notamment pour les cités scolaires François Villon et Paul Bert dans le 14e arrondissement ;

Considérant les financements extra-légaux de la région Île-de-France aux lycées privés (12,5 millions d'euros en 2023) ; Considérant la vétusté de certains lycées franciliens : inondations, effondrements de plafonds, coupures d'électricité, pannes de chauffage, fenêtres cassées, isolation déplorable, et jusqu'à la présence d'amiante ou de mercure dans certains établissements scolaires comme le lycée François Villon dans le 14e arrondissement, entraînant la fermeture d'une partie de l'établissement depuis près d'un an ;

Considérant la violence et la répression d'État déployées contre les mobilisations lycéennes et étudiantes, matérialisées par près de 8 000 gardes à vue dont 85 % concernaient des mineur·es, des poursuites judiciaires systématiques, et des mutilations engendrées par des armes de guerre : yeux éborgnés, bouche fracturée, main arrachée ;

Considérant que de nombreux témoignages de lycéen·nes et étudiant·es interpellé·es font état de conditions de garde à vue particulièrement préoccupantes, avec des récits de violences physiques, de coups, d'insultes, notamment homophobes et racistes, d'humiliations et de conditions matérielles indignes ; considérant que ces témoignages interrogent gravement le respect des droits et de la dignité des mineur·es ;

Considérant que le Conseil du 14e arrondissement n'exerce pas la compétence relative aux lycées, mais qu'il est pleinement fondé à interpeller les autorités compétentes afin de soutenir les lycéen·nes et étudiant·es de l'arrondissement qui ont fait le choix de se mobiliser pour leur scolarité, leurs familles, leur avenir et la vie de notre arrondissement ;

Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le Conseil du 14e arrondissement de Paris :

Apporte son soutien aux lycéen·nes et étudiant·es mobilisé·es dans le 14e arrondissement et partout ailleurs pour des conditions d'étude dignes ;

Demande au gouvernement :

D'apporter des réponses concrètes aux revendications portées par les lycéen·nes et les étudiant·es ;

D'inscrire dans le projet de loi de finances pour 2027 les 10 milliards nécessaires pour le recrutement d'enseignant·es, d'assistant·es d'éducation, de personnels administratifs, d'infirmier·es scolaires, d'assistant·es de service social et de psychologues de l'Education nationale, afin de garantir la continuité des enseignements et de réduire les effectifs par classe ;
D'abroger Parcoursup et toute forme de sélection dans l'accès aux études, et de créer 250 000 places dans l'enseignement supérieur pour la rentrée 2027 afin de garantir l'accès des jeunes à la formation de leur choix ;

De faire la lumière sur les violences et blessures survenues au cours des mobilisations lycéennes et étudiantes et de garantir que les éventuels usages illégitimes ou disproportionnés de la force fassent l'objet des enquêtes nécessaires ;

De garantir la liberté d'expression des personnels de l'Education nationale lorsqu'elles et ils alertent sur leurs conditions de travail et sur les conditions d'étude de leurs élèves ;

Demande à la région Île-de-France :

De suspendre tout financement extra-légal aux lycées privés ;

De présenter un plan d'urgence, établissement par établissement, de rénovation des lycées publics et d'adaptation des bâtiments scolaires au changement climatique - climatisation, dispositifs de rafraîchissement, isolation et chauffage adaptés ;

De garantir aux lycées publics les moyens nécessaires pour assurer l'entretien des locaux.

Article unique : Le V14 2026 53 est retiré par le conseil d'arrondissement

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/254

Projet de délibération V14 2026 59 Vœu relatif à la reconnaissance de l'engagement de la jeunesse, au soutien au mouvement lycéen, à l'abrogation de la réforme du baccalauréat et de Parcoursup et à un plan d'urgence pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur public, déposé par Carine Petit, Mélody Tonolli, Gwénaëlle Couénon et les élu·es de la majorité municipale

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant les attaques successives contre le service public d'éducation et d'enseignement supérieur orchestrées par le gouvernement depuis plusieurs années : non-remplacement des enseignant·es absent·es, classes surchargées, sous-financement des lycées et des universités, conditions d'études dégradées ;

Considérant le mouvement de mobilisation lycéenne et étudiante débuté au mois de septembre 2026 à Créteil, Saint-Denis, puis à Paris, dans les territoires ultramarins, et partout en France ;

Considérant que le 14e arrondissement accueille de nombreux lycéen·nes, étudiant·es et chercheur·ses, notamment au sein de ses lycées, de ses formations post-baccalauréat et de la Cité internationale universitaire de Paris, et que les mobilisations de l'automne 2026 ont concerné des lycées de l'arrondissement, notamment ceux d'Émile-Dubois, Raspail et François-Villon ;

Considérant que, depuis la mi-septembre 2026, lycéennes, lycéens, étudiantes et étudiants se mobilisent pour dénoncer l'insuffisance des moyens alloués aux établissements, l'état du bâti scolaire, les emplois du temps, l'accès à l'enseignement supérieur et Parcoursup, et que la légitimité de ces revendications n'est pas contestée ;

Considérant les mobilisations massives lors des journées de manifestation, qui ont regroupé jusqu'à 250 000 personnes à Paris et qui témoignent de l'engagement de la jeunesse, mais aussi de ses inquiétudes face aux difficultés croissantes d'accès aux études, au logement et à l'emploi ;

Considérant que les politiques de restrictions budgétaires et de dégradation des services publics ont contribué à nourrir cette colère et qu'il appartient au Gouvernement d'apporter des réponses aux revendications exprimées plutôt que d'en attendre l'essoufflement ;

Considérant que la réforme du baccalauréat engagée en 2018 a introduit une part importante de contrôle continu, qui représente aujourd'hui 40 % de la note finale, soulevant des questions d'égalité de traitement entre les candidat·es ;

Considérant que la plateforme Parcoursup organise une sélection généralisée dans un contexte de capacités d'accueil insuffisantes, que la campagne 2026 a accueilli 1 046 000 candidat·es, soit 129 000 supplémentaires en trois ans, et que la pénurie de places peut conduire des jeunes à renoncer à la poursuite d'études, à accepter une formation par défaut ou à s'orienter vers des établissements privés ;

Considérant que les organisations lycéennes et étudiantes mobilisées réclament notamment la fin de la sélection à l'université, un investissement de 10 milliards d'euros dans l'enseignement supérieur public et la création de 250 000 places supplémentaires, et que les 15 000 places supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2027-2028 en demeurent très éloignées ;

Considérant que l'annulation de 836 suppressions de postes dans le second degré public et la création de 500 postes supplémentaires d'enseignant·es dans les lycées ne constituent pas à elles seules un plan de recrutement à la hauteur des difficultés rencontrées ;

Considérant que la vétusté de certains établissements du 14e, les insuffisances d'isolation et de ventilation, les difficultés de chauffage et les épisodes de fortes chaleurs affectent la santé ainsi que les conditions de travail des lycéen·nes et des personnels ;

Considérant que les 4 milliards d'euros de prêts à taux bonifié annoncés par le Gouvernement pour la rénovation des collèges et des lycées reposent sur le remboursement par les collectivités emprunteuses et ne peuvent se substituer à des financements publics directs ;

Considérant que l'examen du projet de loi de finances pour 2027 doit être l'occasion de renforcer les moyens consacrés à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la recherche, sans faire peser sur les collectivités territoriales la responsabilité de compenser les insuffisances des politiques nationales ;

Considérant que les choix budgétaires de la Région Île-de-France, présidée par Valérie Pécresse, font l'objet de fortes contestations, que 47 lycées parisiens sur 98 ont subi une baisse de leur dotation globale de fonctionnement entre 2023 et 2027, que le budget par lycéen·ne y est le plus faible de France (2 380 € par élève, quand la moyenne nationale est de 3 188 €) et que 10 lycées publics parisiens ont été fermés depuis 2023 ;

Considérant que ces établissements doivent rester des lieux de réflexion critique, de dialogue et d'émancipation, et que les fermetures administratives préventives, les interventions policières au sein de plusieurs établissements à Paris et en Île-de-France et le recours à des procédures disciplinaires à l'encontre de lycéen·nes ou de personnels participant à des mobilisations pacifiques soulèvent de sérieuses questions sur le respect des libertés publiques ;

Sur proposition de Carine Petit et les élu·es de la majorité municipale, le Conseil du 14e arrondissement émet le vœu que :

1. **Le Maire de Paris interpelle le Gouvernement et demande :**

• la reconnaissance de la légitimité des revendications exprimées par la jeunesse et des réponses politiques concrètes, par le dialogue et la concertation avec les organisations lycéennes et universitaires, plutôt que des réponses répressives ;

• l'abrogation de la réforme du baccalauréat dite « réforme Blanquer » et le rétablissement d'un examen national garantissant l'égalité de traitement entre les candidat·es ;

• l'abrogation de Parcoursup au profit d'un dispositif transparent et équitable garantissant à chaque bachelier·e une solution de poursuite d'études correspondant à son projet, et la création de 250 000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur public, mettant fin à la sélection liée au manque de places ;

• un véritable plan d'urgence pour l'éducation et l'enseignement supérieur : un·e professeur·e devant chaque classe, le remplacement effectif des personnels absents, la diminution des effectifs par classe, une équipe santé et d'accompagnement (médecin scolaire, psychologue, conseiller·e d'orientation, AESH) dans chaque lycée et des mesures ambitieuses contre la précarité étudiante ;

• la traduction de ces engagements dans le projet de loi de finances 2027, dont 5 milliards d'euros immédiatement pour les lycées, puis un plan d'investissement de 5 milliards d'euros par an pour la rénovation du bâti scolaire ;

• la garantie pour les collectivités territoriales des moyens nécessaires pour assurer leurs missions, sans leur imposer de nouvelles restrictions budgétaires ;

• le renoncement à sa politique de maintien de l'ordre autoritaire et aux interventions policières dans l'enceinte des universités et des lycées ;

que le Gouvernement reste le garant du respect de l'intégrité physique et morale de chaque enfant et jeune ;

• l'absence de sanction administrative, notamment par la voie de conseils de discipline, à l'encontre des élèves qui se mobilisent pacifiquement.

2. Le Maire de Paris demande au rectorat de Paris :
• de privilégier le dialogue avec les représentant·es des élèves, les personnels éducatifs et les familles des établissements du 14e arrondissement, afin de garantir l'exercice des libertés d'expression et de mobilisation.
• de s'abstenir de toute consigne aux directions d'établissement visant à dissuader ou à affaiblir la mobilisation lycéenne ;
• de veiller à ce que la participation à une mobilisation pacifique ne donne lieu à aucune sanction et demeure sans incidence sur l'évaluation des élèves au titre du contrôle continu.

3. Le Maire de Paris interpelle la Région Île-de-France et demande :
• un plan d'urgence budgétaire régional à très court terme pour la mise aux normes des blocs sanitaires des lycées Paul-Bert et François-Villon, l'aménagement de la cour du lycée Émile-Dubois, l'achat immédiat de mobilier scolaire de première nécessité et le chauffage constant des classes dès cet hiver ;
• la réalisation immédiate d'un audit complet sur l'état du bâti scolaire des établissements du 14e, y compris l'accessibilité et les capacités d'accueil de la restauration ;
• une dépense par lycéen·ne a minima dans la moyenne des dépenses des régions au niveau national ;
• un plan d'investissement à la hauteur des besoins de rénovation et d'entretien des lycées franciliens.

4. Le Conseil du 14e arrondissement exprime son soutien aux lycéennes et lycéens mobilisé·es, à leurs revendications pour une école publique dotée de moyens suffisants, pour un avenir digne et pour le respect de leurs libertés fondamentales.

DÉLIBÉRATION N°14/2026/254 (suite)

Projet de délibération V14 2026 59 Vœu relatif à la reconnaissance de l'engagement de la jeunesse, au soutien au mouvement lycéen, à l'abrogation de la réforme du baccalauréat et de Parcoursup et à un plan d'urgence pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur public, déposé par Carine Petit, Mélody Tonolli, Gwénaëlle Couénon et les élu·es de la majorité municipale

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

Amendement n°1 présenté par le groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, à insérer au projet de vœu V14 2026 59 relatif à la reconnaissance de l'engagement de la jeunesse, au soutien du mouvement lycéen, à l'abrogation de la réforme du baccalauréat et de Parcoursup, et à un plan d'urgence pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur public

Les considérants suivants sont ajoutés :

« Considérant la violence et la répression d'État déployées contre les mobilisations lycéennes et étudiantes, matérialisées par près de 8 000 gardes à vue dont 85 % concernaient des mineur·es, des poursuites judiciaires systématiques, et des mutilations engendrées par des armes de guerre : yeux éborgnés, bouche fracturée, main arrachée ;

Considérant que de nombreux témoignages de lycéen·nes et étudiant·es interpellé·es font état de conditions de garde à vue particulièrement préoccupantes, avec des récits de violences physiques, de coups, d'insultes, notamment homophobes et racistes, d'humiliations et de conditions matérielles indignes ; considérant que ces témoignages interrogent gravement le respect des droits et de la dignité des mineur·es ; »

Le voeu suivant est ajouté :

« 1. **Le Maire de Paris interpelle le Gouvernement et demande** :

De faire la lumière sur les violences et blessures survenues au cours des mobilisations lycéennes et étudiantes et de garantir que les éventuels usages illégitimes ou disproportionnés de la force fassent l'objet des enquêtes nécessaires ; »

DÉLIBÉRATION N°14/2026/254 (suite)

Projet de délibération V14 2026 59 Vœu relatif à la reconnaissance de l'engagement de la jeunesse, au soutien au mouvement lycéen, à l'abrogation de la réforme du baccalauréat et de Parcoursup et à un plan d'urgence pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur public, déposé par Carine Petit, Mélody Tonolli, Gwénaëlle Couénon et les élu·es de la majorité municipale

Le conseil du 14e arrondissement
Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;
Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

Amendement n°2 présenté par le groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, à insérer au projet de voeu V 14 2026 59 relatif à la reconnaissance de l'engagement de la jeunesse, au soutien du mouvement lycéen, à l'abrogation de la réforme du baccalauréat et de Parcoursup, et à un plan d'urgence pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur public

Le considérant suivant est ajouté :

« Considérant les financements extra-légaux de la région Île-de-France aux lycées privés (12,5 millions d'euros en 2023) ; »
Le voeu suivant est ajouté :

« 3. **Le Maire de Paris interpelle la Région Île-de-France et demande** :

La suspension de tout financement extra-légal aux lycées privés et l'allocation de ces moyens aux lycées publics »

DELIBERE

Amendement n°1

Article unique : Après discussion l'amendement au vœu V14 2026 59 est adopté à l'unanimité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	25 membres présents
voix exprimées	26 (dont 4 procurations)
avis Favorable	26 (dont 4 procurations)
avis Défavorable	
abstentions	
ne participent pas au vote	3

Amendement n°2

Article unique : Après discussion l'amendement au vœu V14 2026 59 est adopté à l'unanimité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	25 membres présents
voix exprimées	26 (dont 4 procurations)
avis Favorable	26 (dont 4 procurations)
avis Défavorable	
abstentions	
ne participent pas au vote	3

Article unique : Le conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le vœu V14 2026 59 amendé

conseillers présents	25 membres présents
voix exprimées	26 (dont 4 procurations)
avis Favorable	26 (dont 4 procurations)
avis Défavorable	
abstentions	
ne participent pas au vote	3

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/255

Projet de délibération V14 2026 55 Vœu relatif au gel des loyers et des charges dans le parc social parisien pour l'année 2027, sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que les conseils d'administration de Paris Habitat, de la RIVP, et d'Elogie-Siemp ont décidé de geler les loyers de 225 000 logements pour l'année 2026 ;

Considérant que le logement constitue le premier poste de dépense des ménages parisiens et que l'augmentation des loyers, des charges, du coût de l'énergie et des produits de première nécessité fragilise particulièrement les locataires du parc social ;

Considérant que les loyers et les charges des logements sociaux parisiens ont augmenté ces dernières années sans amélioration toujours perceptible de l'état des immeubles, de l'entretien, du gardiennage, du fonctionnement des ascenseurs ou de la qualité du chauffage ;

Considérant que le gel des loyers répond à une revendication ancienne des locataires et de leurs associations, mais qu'il doit être reconduit en 2027, sans rattrapage ultérieur, et ne saurait être contourné par une augmentation des charges ou par une dégradation des services rendus ;

Considérant que le gel des charges doit porter sur les sommes effectivement supportées par les locataires et ne saurait se limiter à une stabilisation des provisions mensuelles suivie d'une régularisation à la hausse ;

Considérant que le conseil d'administration de Plaine Commune Habitat a voté le gel des loyers pour 2027, à l'initiative de sa présidente Sofia Boutrih et avec le soutien du Maire de Saint-Denis, Bally Bagayoko ;

Considérant que le Maire de Saint-Denis a justement rappelé que geler les loyers ne suffit pas si les charges continuent de s'envoler et qu'il n'est pas acceptable que ce qui est gagné d'un côté soit repris de l'autre ;

Considérant que Seine-Saint-Denis Habitat a fait le même choix pour ses 33 000 logements, démontrant qu'une collectivité et un bailleur public peuvent faire le choix de protéger le pouvoir d'achat des locataires ;

Considérant qu'à New York, le Rent Guidelines Board a décidé, sous l'impulsion du Maire Zohran Mamdani, une augmentation de 0 % pour les renouvellements de baux stabilisés d'un an et de deux ans, protégeant près d'un million de logements ;

Considérant que ces décisions démontrent que le gel des loyers n'est ni irréaliste, ni symbolique, mais qu'il relève d'un choix politique clair en faveur des habitant·es ;

Considérant que la rénovation thermique, la mise aux normes, l'entretien lourd, le traitement de l'insalubrité et l'amélioration de la sécurité relèvent de la responsabilité patrimoniale du bailleur et ne doivent pas être financés par les locataires ;

Considérant que les bailleurs contrôlés par la Ville de Paris peuvent garantir que les travaux de rénovation ne donneront lieu ni à une hausse de loyer, ni à une contribution supplémentaire, notamment au titre de la contribution au partage des économies de charge, dite « troisième ligne », ni à une augmentation artificielle des charges ;

Considérant que les économies d'énergie réellement obtenues après les travaux doivent bénéficier intégralement aux locataires et se traduire par une baisse effective de leurs factures ;

Considérant qu'il appartient à la Ville de Paris de mobiliser ses représentant·es dans les conseils d'administration des bailleurs et les moyens financiers nécessaires pour garantir le gel des loyers et des charges en 2027 ;

Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le Conseil du 14e arrondissement de Paris émet le voeu que le Maire de Paris :

Demande à Paris Habitat, à la RIVP et à Elogie-Siemp le gel des loyers et des charges pour l'année 2027 et mobilise les représentant·es de la Ville dans leurs conseils d'administration pour le faire adopter ;

Garantisse que ce gel ne soit contourné, ni par des régularisations de charges à hausse, ni par de nouvelles contributions, notamment la contribution au partage des économies de charge dite « troisième ligne », ni par un rattrapage ultérieur ;
Mobilise les moyens financiers nécessaires, sans dégradation des services aux locataires ni ralentissement de l'entretien et de la rénovation des logements ;

Conditionne toute évolution ultérieure des loyers et des charges à l'état réel des bâtiments, des logements et des services rendus aux locataires, apprécié avec leurs associations ;

Porte cette même exigence auprès de l'ensemble des bailleurs sociaux présents dans le 14e arrondissement.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejetté à la majorité le voeu V14 2026 55

conseillers présents	25 membres présents
voix exprimées	26 (dont 4 procurations)
avis Favorable	2
avis Défavorable	24 (dont 4 procurations)
abstentions	
ne participent pas au vote	3

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/256

Projet de délibération V14 2026 64 Vœu relatif au refus de faire payer aux locataires du 14ème la crise du logement social, déposé par Carine Petit, François Lajoinie, les élu.es du groupe Communiste et les élu.es du groupe Ecologiste et Social

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que le Haut comité pour le droit au logement indique, dans son avis du 2 septembre 2026, que 60% des loyers du parc social étaient supérieurs aux plafonds des APL en 2024 contre 39% en 2012 et qu'en conséquence une partie du parc devient inaccessible aux familles modestes y compris les logements financés en PLAI ;
Considérant qu'une hausse de 1,15 % des loyers est autorisée par l'indice de référence des loyers (IRL) à partir du 1er janvier 2027 pour le parc social et à la date anniversaire du bail pour le parc privé ;
Considérant qu'en parallèle, le ministre de la Ville et du Logement a confirmé son intention de geler les aides personnalisées au logement en 2027 ;
Considérant le contexte de redécollage de l'inflation qui atteint un niveau de 3,1% en septembre, soit son niveau le plus haut depuis trois ans, et que cette hausse est avant tout tirée par l'explosion des prix de l'énergie (21,3% en septembre) et singulièrement du gaz (19%) dont la facture augmentera de 120 euros en moyenne sur l'année ;
Considérant que le logement est le premier poste de dépenses des ménages et que 76 % des Français ont déjà dû faire un sacrifice budgétaire pour continuer à financer les dépenses liées aux logements ;

Considérant que cette pression croissante des dépenses de logement sur le budget des classes populaires et moyennes du 14ème les contraint à renoncer à des besoins essentiels et à des dépenses qui participent à leur bien-être et à leur émancipation, en réduisant leurs dépenses alimentaires, en sautant des repas, en renonçant à des soins, en se privant de sorties et de vacances ou encore en renonçant à inscrire leurs enfants à des activités sportives et culturelles ;

Considérant que cette situation dramatique est le fruit d'une casse et d'un abandon de la politique de logement social depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017 puisque les bailleurs sociaux se sont vu amputer de 14.1 milliards d'euros sur la période 2017-2024 et que cette ponction budgétaire a atteint un total de 2.175 milliards en 2026, un record selon l'Union sociale pour l'habitat ;
Considérant que cette perte de ressources est en majeure partie due à l'instauration de la réduction de loyer de solidarité visant à compenser l'attaque frontale contre les classes populaires que constituait la baisse des APL de 5€ par mois décidée par Emmanuel Macron dès son arrivée au pouvoir ;
Considérant la menace de disparition des crédits de l'ANAH et Fond National des Aides à la Pierre ;

Considérant que cette ponction massive et durable sur les recettes des bailleurs sociaux, principalement imputable à la réduction de loyer de solidarité, a entraîné une baisse de 31 % de leur autofinancement, fragilisant leur capacité à construire de nouveaux logements, à rénover le parc existant et à répondre aux besoins croissants de la population, tout en les poussant à adopter une gestion toujours plus libérale de leur patrimoine, au détriment de leur vocation sociale ;

Considérant que la canicule de l'été 2026 a renforcé la nécessité d'accélérer et d'améliorer la réhabilitation thermique du parc social ;

Considérant la nécessité de relancer une politique du logement social et de soutenir les bailleurs sociaux dans la construction de nouveaux logements ;
Considérant que, dans ce contexte tendu et à rebours de la politique néolibérale de casse du logement social, la Ville de Paris a fait le choix courageux de geler les loyers du parc de ses trois bailleurs sociaux (Paris Habitat, RIVP, Elogie-Siemp) pour l'année 2026 soit 80% du parc social du 14ème arrondissement ;
Considérant qu'un nouveau gel des loyers ne pourrait être envisagé qu'en étant compensé par un financement de l'Etat afin de ne pas remettre en cause l'équilibre financier fragile des bailleurs sociaux ;

Sur proposition de Carine Petit, François Lajoinie, les élu.es du groupe Communiste et les élu.es du groupe Ecologiste et Social.

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement afin que celui-ci décrète le gel des loyers pour l'année 2027 intégralement compensé pour les bailleurs sociaux et l'instauration d'un tarif réglementé de l'énergie pour les bailleurs afin de protéger les locataires de l'explosion des charges et de la hausse continue des loyers ;

- Que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement afin que celui-ci renoue avec une véritable politique du logement social visant à produire 250.000 logements sociaux par an, rénover intégralement les logements sociaux et que cette nouvelle orientation acte la suppression de la réduction de loyer de solidarité et cesse de rogner le droit des locataires aux aides personnalisées au logement ;

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte à la majorité le voeu V14 2026 64

conseillers présents	25 membres présents
voix exprimées	17 (dont 4 procurations)
avis Favorable	17 (dont 4 procuration)
avis Défavorable	
abstentions	9
ne participent pas au vote	3

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/257

Projet de délibération V14 2026 54 Vœu contre les fermetures d'écoles et de classes dans le 14e arrondissement, sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que l'École publique constitue un pilier fondamental de l'égalité républicaine et de l'émancipation de toutes et tous ;

Considérant le lancement début novembre d'une concertation avec les représentant·es des parents d'élèves du 14e arrondissement sur la carte scolaire et les fermetures d'écoles et de classes programmées sur une période de 6 ans ;

Considérant les importants travaux en cours dans les écoles du 14e arrondissement, notamment pour les adapter au changement climatique, rendant parfois indisponibles les locaux pour des durées plus ou moins longues ;

Considérant la fermeture de 53 classes dans les écoles publiques du 14e arrondissement depuis la rentrée scolaire 2022 ;

Considérant que la réduction du nombre de classes entraîne une augmentation des effectifs par classe, dégradant les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels éducatifs ;

Considérant que cette dégradation affecte en premier lieu les élèves les plus fragiles, notamment ceux en difficulté scolaire, en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers, pour lesquels l'attention pédagogique individualisée est indispensable ;

Considérant que la fermeture de classes ou d'écoles aujourd'hui en Réseau d'éducation prioritaire signifie que les enfants de ces écoles pourraient ne plus bénéficier des conditions d'encadrement nécessaires et être intégré·es à des classes aux effectifs plus importants, reproduisant ainsi les inégalités sociales et éducatives ;

Considérant que la baisse démographique à Paris est une opportunité pour réduire le nombre d'élèves par classe pour mieux accompagner chacun·e, et non pour fermer des classes ou supprimer des postes ;

Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le Conseil d'arrondissement émet le voeu que la Mairie du 14e arrondissement :

S'engage à ce qu'il n'y ait plus de fermetures de classes ni d'écoles dans le 14e arrondissement et interpelle le Rectorat de Paris pour garantir le maintien de toutes les classes et écoles publiques de l'arrondissement ;

Soutienne les équipes éducatives, les parents d'élèves et les mobilisations locales pour la défense de l'école publique dotée des moyens nécessaires pour garantir l'égalité des chances réelle des générations futures ;

Utilise les moyens de communication à sa disposition pour soutenir toutes les mobilisations contre les fermetures d'école et de classe dans l'arrondissement.

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette à la majorité le voeu V14 2026 54

conseillers présents	25 membres présents
voix exprimées	24 (dont 4 procurations)
avis Favorable	2
avis Défavorable	22 (dont 4 procurations)
abstentions	
ne participent pas au vote	5

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/258

Projet de délibération V14 2026 56 Vœu relatif à l'installation de protections solaires au 18 rue du Moulin de la Vierge, sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs et de canicule sont amenés à devenir plus fréquents, plus longs et plus intenses sous l'effet du dérèglement climatique ;

Considérant que la canicule constitue un enjeu majeur de santé publique, en particulier pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les jeunes enfants et les personnes précaires ;

Considérant que l'immeuble situé au 18 rue du Moulin de la Vierge accueille de nombreuses personnes âgées, particulièrement vulnérables aux conséquences sanitaires des fortes chaleurs ;

Considérant que trois habitant·es de cet immeuble sont décédé·es au cours de la période estivale marquée par des épisodes caniculaires ;

Considérant que cette situation impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les habitant·es de cet immeuble lors des prochains épisodes de chaleur extrême ;

Considérant que de nombreux logements sociaux du 14e arrondissement demeurent insuffisamment équipés de dispositifs permettant de limiter l'élévation des températures à l'intérieur des logements, notamment de volets, stores extérieurs et autres protections solaires ;

Considérant que le Conseil du 14e arrondissement a déjà été saisi à plusieurs reprises en 2026 au sujet de la question de l'adaptation des logements et équipements publics aux fortes chaleurs ;

Considérant que les habitant·es du 18 rue du Moulin de la Vierge se sont elles-mêmes et eux-mêmes saisi·es de cette situation et ont rédigé une pétition demandant l'installation de volets et de stores afin de mieux protéger leurs logements contre les fortes chaleurs ;

Considérant que cette mobilisation des locataires doit être entendue et soutenue et qu'il appartient au bailleur et à la Ville de Paris de mettre en oeuvre rapidement des solutions permettant de protéger les habitant·es ;

Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le Conseil du 14e arrondissement :

Apporte son soutien à la pétition des habitant·es du 18 rue du Moulin de la Vierge demandant l'installation de protections solaires dans leurs logements ;
Emet le voeu que :

La Ville de Paris intervienne auprès du bailleur afin que soit réalisée dans les meilleurs délais une étude technique permettant l'installation de volets, stores extérieurs ou de tout autre dispositif de protection solaire efficace sur les logements du 18 rue du Moulin de la Vierge ;

Sur la base de cette étude, les travaux nécessaires soient programmés et réalisés avant les prochains épisodes de fortes chaleurs de l'été 2027, avec une attention prioritaire portée aux logements occupés par des personnes âgées ou particulièrement vulnérables ;
Un calendrier de réalisation de ces travaux soit communiqué aux locataires et au Conseil du 14e arrondissement.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette à la majorité le voeu V14 2026 56

conseillers présents	25 membres présents
voix exprimées	29 (dont 4 procurations)
avis Favorable	5
avis Défavorable	24 (dont 4 procurations)
abstentions	
ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/259

Projet de délibération V14 2026 57 Vœu relatif à la protection du débat démocratique face aux stratégies de contournement réglementaire des marchés prédictifs, déposé par Robinson Leloup et les élu·e·s du groupe Socialistes, Place Publique et Citoyen·nes

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que l'Autorité nationale des jeux (ANJ) a, le 16 juillet 2026, ordonné aux fournisseurs d'accès à Internet français de bloquer l'accès à Polymarket, plateforme de marchés prédictifs décentralisée, au motif qu'elle constitue une offre de jeux d'argent illégale sur le territoire français ;

Considérant que cette décision s'inscrit dans un mouvement européen cohérent, une majorité d'États membres ayant adopté des restrictions similaires — Allemagne, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, Pays-Bas notamment ;

Considérant que le blocage reste incomplet, l'application mobile de Polymarket étant demeurée accessible depuis la France au lendemain de la décision de l'ANJ ;

Considérant que Météo-France a déposé plainte en avril 2026 pour altération du fonctionnement d'une sonde météorologique en lien avec des paris en ligne sur Polymarket, illustrant concrètement les risques de manipulation d'événements réels à des fins de gain financier ;

Considérant que Polymarket a lancé, à compter de juin 2026, une campagne active de lobbying auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), de la Commission européenne et des régulateurs financiers nationaux des États membres, aux fins de faire requalifier ses contrats d'événements en instruments financiers dérivés relevant de la directive MiFID, plutôt qu'en paris relevant des législations nationales sur les jeux d'argent ;

Considérant qu'une telle requalification, si elle aboutissait, placerait l'AMF en position de régulateur compétent en France, contournant de facto la décision de blocage de l'ANJ sans en avoir levé les motifs fondamentaux — absence de vérification d'identité, risque d'addiction, risque de manipulation d'événements ;

Considérant que les contrats proposés par Polymarket portent notamment sur des événements politiques, y compris des élections nationales, et que la France entrera en campagne présidentielle en 2027 ;

Considérant que des travaux académiques et des enquêtes journalistiques documentent la capacité de grands opérateurs à influencer les cotes sur ces plateformes, créant ainsi une perception artificielle des rapports de force politiques susceptible d'affecter l'opinion publique ;

Considérant que les règles relatives aux abus de marché ne s'appliquent pas aux marchés prédictifs dans leur cadre actuel, et que le trading pseudonyme rend toute détection de manipulation structurellement difficile ;

DISPOSITIF

Sur proposition de Robinson Leloup et des élu·e·s du groupe Socialistes, Place Publique et Citoyen·nes, le Conseil du 14e arrondissement émet le voeu :

‣ **Que le Maire de Paris interpelle le gouvernement** afin qu'il mandate l'AMF pour qu'elle se prononce publiquement et explicitement sur la qualification réglementaire des marchés prédictifs politiques, et résiste à toute pression visant à les faire entrer dans son champ de

compétence par voie de requalification en instruments financiers, sans que les motifs ayant justifié le blocage de l'ANJ n'aient été levés ;

‣ **Que le gouvernement français défende, au sein du Conseil de l'UE et auprès de l'ESMA,** une position claire excluant les contrats portant sur des événements politiques du champ de la directive MiFID, afin d'éviter qu'une harmonisation européenne ne contourne les protections nationales existantes ;

‣ **Que le blocage de Polymarket soit rendu effectif sur l'ensemble des vecteurs d'accès,** y compris les applications mobiles, et que les moyens de contournement par VPN fassent l'objet d'une attention renforcée de l'ANJ ;

‣ **Que le gouvernement engage, avant l'ouverture de la campagne présidentielle de 2027,** une réflexion législative sur l'interdiction des paris portant spécifiquement sur des événements politiques français, à l'instar de ce qui existe au Portugal et en Espagne.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte à la majorité le voeu V14 2026 57

conseillers présents	25 membres présents
voix exprimées	26 (dont 4 procurations)
avis Favorable	26 (dont 4 procurations)
avis Défavorable	
abstentions	
ne participent pas au vote	3

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/260

Projet de délibération V14 2026 58 Vœu relatif au soutien aux commerçantes et commerçants, artisanes et artisans et aux entreprises victimes des pillages du 17 octobre 2026 adressé au Premier ministre, au Gouvernement et au Préfet de police, déposé par Carine Petit, Valentin Guenanen et les élu·es de la majorité municipale

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que, les 17 et 18 octobre 2026, en marge de la mobilisation sociale, au moins 3 000 commerces et locaux d'entreprises ont été dégradés ou pillés dans de nombreuses villes de France, dont plus de 400 à Paris ;

Considérant que ces exactions n'ont rien à voir avec l'expression légitime des revendications portées par les lycéennes et lycéens, les étudiantes et étudiants, les salariées et salariés et les fonctionnaires, qu'elles desservent le mouvement social, et que la majorité municipale les condamne sans réserve ;

Considérant que le Maire de Paris, Emmanuel Grégoire, a fermement condamné les dégradations et pillages dès le 17 octobre, tout en réaffirmant son attachement au droit de manifester et en demandant à l'État d'apporter une réponse politique à ce mouvement social ;

Considérant que les commerçantes et commerçants, artisanes et artisans et les entreprises de [arrondissement] ont subi des dégradations [et des pillages] qu'ils n'ont que peu de marge pour absorber, et que les habitantes et habitants des immeubles situés au-dessus des commerces visés ont été exposés à un risque réel et ont eux aussi été profondément choqués ;
Considérant la mauvaise gestion par le Gouvernement des manifestations et de leurs débordements, qui fait l'objet d'une commission d'enquête en cours ;

Considérant que, selon les témoignages des commerçantes et commerçants, artisanes et artisans des secteurs Voltaire, Faubourg Saint-Antoine, Saint-Martin, République et Magenta notamment, les forces de l'ordre ne sont souvent pas intervenues pendant plusieurs heures ;

Considérant la mobilisation des agentes et agents de la Ville de Paris, notamment celles et ceux de la propreté, qui sont intervenus rapidement pour nettoyer, sécuriser et remettre en état l'espace public, permettant aux quartiers touchés de retrouver au plus vite une vie normale ;

Considérant que la Ville de Paris a, dès le 18 octobre, créé une cellule d'urgence ; coordonné avec la CCI une plateforme d'appui proposant des permanences avec l'ensemble des interlocuteurs utiles (avocats, assureurs, services de la Ville, de l'État et de la Région, soutien psychologique) ; et proposé des exonérations de droits de terrasse et de redevances de chantier soumises au prochain Conseil de Paris ;

Considérant que, comme le Maire s'y était engagé dès le 19 octobre auprès des représentants des commerçants, la Ville de Paris contribue à hauteur de 3 millions d'euros au fonds d'urgence et de sécurité créé par la Région Île-de-France, aux côtés des 10 millions d'euros de la Région et de la contribution de la CCI ; que cette contribution permet de verser à chaque commerçant concerné une aide forfaitaire de 2 500 euros, pour un total d'aides pouvant atteindre 11 000 euros, sous forme de subvention, sans attendre les indemnisations des assurances et sur la base d'un dossier unique déposé auprès de la CCI ;

Considérant que l'État a annoncé le 20 octobre une prise en charge de l'activité partielle, des reports de charges et un prêt à taux zéro jusqu'à 50 000 euros, puis le 27 octobre un fonds de soutien pouvant atteindre 10 000 euros pour les commerces de moins de 50 salariés les plus touchés, dont le décret n'est pas encore publié et dont les aides ne seraient versées qu'environ cinq semaines après sa publication ; et qu'en l'état aucun de ces dispositifs ne couvre le reste à charge après indemnisation par les assureurs ;

Considérant que la sécurité des biens et des personnes relève de la responsabilité de l'État ; qu'il lui revient en conséquence d'assumer la réparation des dommages résultant des défaillances du dispositif de maintien de l'ordre ; et que les collectivités, qui ont mobilisé leurs propres moyens par solidarité et dans l'urgence, ne doivent pas avoir à choisir entre réparer les dégâts et financer les services publics du quotidien ;

Sur proposition de Carine Petit et les élu·es de la majorité municipale, il est demandé que :

• Le Gouvernement et le Préfet de police rendent publiques les raisons des défaillances du dispositif du 17 octobre, et qu'une commission indépendante en établisse les responsabilités ;

• Le Préfet de police protège effectivement et systématiquement les zones commerçantes lors des prochaines mobilisations, afin que les professionnels puissent continuer à travailler en sécurité, en informant les acteurs économiques avant et pendant celles-ci, et vienne en rendre compte devant le Conseil de Paris ;

• Le Gouvernement publie sans délai le décret relatif au fonds de soutien et en verse les aides dans des délais compatibles avec l'urgence, sans critère qui exclurait les commerces partiellement sinistrés ; garantisse leur cumul avec les aides de la Région, de la Ville et de la CCI ; en garantisse l'accès aux artisans et indépendants, y compris sans salarié ; et le dote dans la loi de finances à hauteur des dommages constatés, pour les professionnels comme pour les collectivités touchées ;

• L'État garantisse la prise en charge du reste à charge après assurance, franchises et pertes d'exploitation non couvertes comprises, et obtienne de l'ensemble des assureurs la suppression des franchises ;

• Le Gouvernement convertisse en subvention tout ou partie du prêt à taux zéro pour les plus petites entreprises, et garantisse aux salariées et salariés en activité partielle le maintien de leur rémunération nette.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte à la majorité le voeu V14 2026 58

conseillers présents	25 membres présents
voix exprimées	26 (dont 4 procurations)
avis Favorable	26 (dont 4 procurations)
avis Défavorable	
abstentions	3
ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/261

Projet de délibération V14 2026 60 Vœu relatif au maintien des financements de la politique de la ville et des associations des quartiers populaires dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027, déposé par Carine Petit, Awa Wadiou-Sydnei, les élu.e.s du groupe Ecologiste et Social et les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Déposé par Carine Petit, Awa Wadiou-Sydnei, les élu.e.s du groupe Ecologiste et Social et les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique

Considérant que la Ville s'est dotée d'un Pacte parisien pour les quartiers populaires et a conclu un contrat de ville avec l'État et ses partenaires et que les engagements pris dans ce cadre supposent une mobilisation durable des moyens de l'État, aux côtés de ceux de la Ville de Paris.

Considérant que le programme 147 « Politique de la ville » recule de 3 % dans le PLF 2027, malgré une hausse de 17 % des crédits de l'ANRU, ce qui masque une baisse des moyens consacrés aux actions de proximité : - 10 % pour les contrats de ville, - 9 % pour les emplois adultes-relais, -5 % pour les Cités éducatives et jusqu'à - 50 % pour les partenariats nationaux avec les associations.

Considérant que les associations, les emplois adultes-relais et les actions financées dans le cadre des contrats de ville jouent un rôle essentiel dans la médiation, la prévention, l'accès aux droits, le lien social et la culture et que la réduction de leurs moyens fragilise directement les habitants qui en ont le plus besoin.

Considérant que les quartiers de la Porte d'Orléans et de la Porte de Vanves concentrent des besoins sociaux importants et font l'objet d'une transformation engagée avec les habitants et les associations.

Considérant que la Porte d'Orléans, malgré les difficultés sociales démontrées par la Ville de Paris, n'a pas été intégrée à la nouvelle géographie prioritaire de l'État en 2024, et que la possibilité de mobiliser les crédits de la politique de la ville dans des « poches de pauvreté » situées hors QPV a été prévue par la circulaire du 31 août 2023 et discutée lors des négociations du contrat de ville 2024-2030.

Considérant que l'absence de classement en quartier prioritaire ne saurait justifier un désengagement de l'État à l'égard des habitants de la Porte d'Orléans.

Considérant que les opérations de rénovation urbaine et les réhabilitations engagées à la Porte d'Orléans et à la Porte de Vanves doivent s'accompagner d'un soutien durable aux habitants et aux associations et que la hausse de la DSU et l'effort en faveur de l'ANRU, que nous saluons, ne sauraient tenir lieu de réponse à ces coupes.

Considérant que les engagements pris dans le cadre des projets de quartier doivent être tenus, notamment en matière de réhabilitation du parc de logements, de soutien à la jeunesse et aux associations de proximité, à l'image des actions menées par Feu Vert et au stade Élisabeth, ainsi que d'accès aux droits à travers les dispositifs de proximité, dont la mairie mobile.
Sur proposition de Carine Petit, Awa Wadiou-Sydnei, les élu.e.s du groupe Ecologiste et Social et les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique, le Conseil du 14e arrondissement émet le voeu que :

Le Gouvernement et le Parlement rétablissent les crédits supprimés du programme 147, en protégeant en priorité les actions territorialisées des contrats de ville, les emplois adultes-relais, les associations et les Cités éducatives.

L'État garantisse la continuité de son intervention dans les quartiers populaires parisiens, y compris dans les secteurs situés hors de la géographie prioritaire, notamment à la Porte d'Orléans, en mobilisant les dispositifs prévus pour les poches de pauvreté lorsque les conditions réglementaires sont réunies.

Une clause de sauvegarde soit instaurée pour que les communes populaires ne subissent pas, du fait du cumul des prélèvements et des baisses de dotations, une dégradation de leurs ressources.

Le soutien à l'investissement dans nos quartiers soit maintenu, notamment en préservant les mécanismes de soutien aux investissements des collectivités dans les quartiers prioritaires.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte à la majorité le voeu V14 2026 60

conseillers présents	25 membres présents
voix exprimées	26 (dont 4 procurations)
avis Favorable	23 (dont 4 procurations)
avis Défavorable	3
abstentions	
ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/262

Projet de délibération V14 2026 62 Vœu relatif au maintien des moyens de l'insertion par l'activité économique (IAE) dans le projet de loi de finances pour 2027, déposé par Didier Antonelli, Awa Wadiou-Sydnei, les élu·e·s du groupe Socialistes, Place Publique et Citoyens, et les élu·e·s du Groupe Écologiste et Social

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

La Régie de quartier Paris 14 – Flora Tristan, créée en 2007, est un acteur essentiel de l'insertion professionnelle, de la solidarité et du lien social dans le 14e arrondissement. Elle porte une double mission d'insertion par l'activité économique et de dynamisation du lien social : elle permet à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité, de se former et de construire un parcours vers un emploi durable, tout en contribuant à la vie de nos quartiers.

L'insertion par l'activité économique (IAE) repose sur une conviction fondamentale : personne ne doit être condamné à l'exclusion du monde du travail. En associant emploi, formation et accompagnement social et professionnel, les structures de l'IAE permettent chaque année à près de 300 000 personnes de reprendre une activité, de lever leurs difficultés sociales et professionnelles, de développer leurs compétences et de construire un parcours vers l'emploi durable. Elles répondent ainsi à une double exigence : accompagner les personnes les plus fragiles et développer des activités utiles aux territoires, au service de la cohésion sociale et des besoins du quotidien.

Pourtant, la première version du projet de loi de finances pour 2027 prévoit, selon les estimations du Mouvement des Régies, une baisse de 5,9 % des crédits consacrés à l'IAE, soit environ 80 millions d'euros de moins qu'en 2026. Cette orientation pourrait entraîner la suppression d'environ 4 000 emplois en insertion et la disparition de plus de 10 000 parcours. Les crédits consacrés à la formation dans le secteur seraient eux aussi réduits.

Ces coupes ne sont pas une simple mesure d'ajustement comptable. Elles traduisent un choix politique : faire porter l'effort budgétaire sur les personnes les plus fragiles et sur les structures qui les accompagnent, alors même que leur mission consiste à prévenir l'exclusion et à favoriser le retour durable à l'emploi. Elles révèlent également la contradiction d'un Gouvernement qui a fait du plein-emploi un marqueur de son action, mais fragilise les moyens permettant à celles et ceux qui en sont le plus éloignés d'y accéder.

Réduire les moyens de l'insertion, c'est aussi prendre le risque de dégrader les comptes publics que l'on prétend assainir. L'IAE constitue un investissement social et économique : le retour à l'emploi génère des recettes fiscales et sociales, tandis qu'il peut contribuer à réduire certaines dépenses liées à la précarité, aux prestations sociales et à l'accompagnement des personnes privées d'emploi. Dans un contexte de fragilisation du tissu économique local et de tensions de recrutement dans plusieurs secteurs, affaiblir ces dispositifs reviendrait à compromettre un outil concret de solidarité et de développement territorial.

Les conséquences dépasseraient largement le seul secteur de l'emploi. En affaiblissant les régies de quartier et les structures d'insertion de proximité, le Gouvernement fragiliserait aussi des services utiles aux habitants, des dynamiques collectives et des emplois ancrés dans les territoires. Il prendrait le risque de défaire ce que ces structures contribuent chaque jour à construire : de l'autonomie, de la dignité, des compétences et du lien social.

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

À l'approche de l'examen du budget pour 2027, près de 50 parlementaires ont affirmé, dans une démarche transpartisane, leur soutien à l'insertion par l'activité économique. Cet engagement doit se traduire concrètement : les débats sur le Projet de Loi de Finances pour 2027 doivent permettre au moins de préserver les moyens consacrés à l'IAE au niveau de 2026, corrigé de l'inflation, afin de garantir la continuité des parcours, des emplois et des actions de formation.

Dans le 14e, la Régie de quartier Paris 14 – Flora Tristan incarne concrètement ce modèle. Par l'accompagnement de ses salariés en insertion et son engagement dans la vie locale, elle montre que l'insertion est à la fois une politique de l'emploi, une politique de solidarité et une manière d'agir pour le bien commun.

Le Conseil du 14e arrondissement entend donc exprimer son soutien à la Régie de quartier Paris 14 – Flora Tristan et aux acteurs de l'IAE, et dénoncer une orientation budgétaire qui fragilise les personnes les plus éloignées de l'emploi, les structures de proximité et l'ambition d'une société plus juste.

Sur proposition de Didier Antonelli et des élu·e·s du groupe Socialistes, Place Publique et Citoyens, le Conseil du 14e arrondissement émet le voeu que :

1. L'Exécutif parisien interpelle le Premier ministre, le ministre du Travail et des Solidarités et les membres du Parlement pour qu'ils renoncent aux réductions de crédits de l'IAE et du PIC IAE envisagées pour 2027 et préservent les moyens nécessaires au maintien des emplois, des parcours d'insertion et des actions de formation ;

2. Le Gouvernement soutienne, en levant le gage, les deux amendements portés par le Collectif national IAE à l'article 49 (état B), mission « Travail et emploi » :

3. Les moyens consacrés à l'insertion par l'activité économique soient maintenus en 2027 au niveau du budget 2026, corrigé de l'inflation, et inscrits dans une trajectoire budgétaire pérenne permettant aux structures de proximité d'assurer leurs missions dans la durée ;
4. Par, notamment, l'intervention des députés et sénateurs parisiens, les conséquences sociales, économiques et territoriales de ces réductions soient pleinement prises en compte, notamment leur impact sur l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail, sur la cohésion sociale et sur les services rendus aux habitants ;

5. La Ville de Paris poursuive son soutien aux acteurs de l'insertion par l'activité économique et porte auprès du Gouvernement et des parlementaires la nécessité de préserver un financement à la hauteur des besoins ;

6. La Mairie du 14e arrondissement réaffirme son soutien à la Régie de quartier Paris 14 – Flora Tristan, à ses salariés et à ses équipes, se mobilise à leurs côtés pour défendre les moyens de l'insertion par l'activité économique et s'engage à l'accompagner pour garantir la pérennité de son activité.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le voeu V14 2026 62

conseillers présents	24 membres présents
voix exprimées	26 (dont 5 procurations)
avis Favorable	26 (dont 5 procurations)
avis Défavorable	
abstentions	
ne participent pas au vote	3

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/263

Projet de délibération V14 2026 63 Vœu relatif à la situation de la Maison de la Chine de la Cité internationale universitaire de Paris, déposé par Carine Petit, Mélody Tonolli et les élu·e·s de la majorité

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que la Cité internationale universitaire de Paris est une institution unique dans le paysage universitaire et institutionnel français, **fondée sur un idéal de paix, de coopération internationale et de rencontre entre les cultures** ;

Considérant que le projet « Cité 2025 » de la CIUP engagé depuis 2011 **a notamment permis la construction de nouvelles résidences destinées à accueillir des étudiants et chercheurs internationaux** ;

Considérant qu'en juin 2016, à l'occasion de la troisième session du Dialogue franco-chinois de haut niveau sur les échanges humains, un accord cadre a été signé en vue de la construction d'une Maison de la Chine sur le campus de la Cité internationale. Par ce projet, la Chine et la France affirmaient leur volonté commune de renforcer la coopération universitaire franco-chinoise, en répondant au besoin accru de logements des étudiant-es et chercheur-euses chinois-es.

Considérant que la réalisation de la maison a été confiée à la municipalité de Pékin qui s'est appuyée sur le consortium Beijing Capital Land pour mettre en oeuvre et financer le projet. La SCET, société de conseil et d'ingénierie filiale de la Caisse des Dépôts, a été désignée pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage1 ;

Considérant que le 11 mai 2023, le conseiller d'État et ministre des Affaires étrangères Qin Gang a inauguré la « Maison de la Chine » à la Cité universitaire internationale de Paris ;

Considérant que la Chine constitue le troisième pays d'origine des étudiants étrangers en France, avec plus de 26 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur français en 2024-2025 ;

Considérant que **depuis l'inauguration de la Maison de la Chine**, 300 logements neufs et 8 000 m2 sont vides et ne bénéficient à aucun-e étudiant-e ;

Considérant que **l'ouverture de cette résidence reste suspendue à la résolution de difficultés relatives à sa gouvernance, malgré les engagements pris par les gouvernements français et chinois, et que la lenteur des discussions ne saurait justifier le maintien durable de 300 logements étudiants inoccupés ;**

Considérant que **la crise du logement étudiant à Paris constitue un obstacle majeur à l'accès aux études et à la réussite universitaire, et que cette situation est d'autant plus incompréhensible dans un contexte de pénurie de logements accessibles aux étudiants ;**

Considérant que **la Maison de la Chine a vocation, comme les autres maisons de la Cité internationale, à accueillir des étudiants et chercheurs de différentes nationalités, conformément au principe de brassage qui fonde le projet de la Cité ;**

La Mairie du 14e arrondissement émet le voeu que le Gouvernement par l'intermédiaire des ministres chargés de l'Enseignement supérieur et des Affaires étrangères :

- fasse aboutir rapidement les discussions avec les autorités chinoises afin de parvenir à un accord sur la gouvernance et les conditions d'ouverture de la Maison de la Chine ;

- permette la mise à disposition effective des 300 chambres aux étudiants et chercheurs dans les meilleurs délais ;

- s'assure que les modalités de fonctionnement de la future résidence garantissent le respect des principes fondateurs de la Cité internationale universitaire de Paris, notamment le brassage des nationalités, la liberté académique et les échanges entre étudiants et chercheurs de tous horizons.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le voeu V14 2026 63

conseillers présents	24 membres présents
voix exprimées	29 (dont 5 procurations)
avis Favorable	29 (dont 5 procurations)
avis Défavorable	
abstentions	
ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/264

Projet de délibération V14 2026 65 Vœu relatif à la liberté de manifester et au projet de loi « casseurs-payeurs » adressé au Gouvernement et au Parlement, déposé par Carine Petit, Yvain Bourgeat-Lami et les élu·es de la majorité municipale

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que la liberté de manifester est une liberté fondamentale, garantie par notre Constitution, par la Convention européenne des Droits de l'Homme et par les engagements internationaux de la France ;

Considérant que, depuis la mi-septembre 2026, lycéennes, lycéens, étudiantes et étudiants se mobilisent pour dénoncer l'insuffisance des moyens alloués aux établissements, l'état du bâti scolaire, les emplois du temps, l'accès à l'enseignement supérieur et Parcoursup, et que la légitimité de ces revendications n'est pas contestée ;

Considérant que les pillages et violences du 17 octobre doivent être condamnés avec la plus grande fermeté, et que leurs auteur·rices doivent répondre de leurs actes devant la Justice ;

Considérant que le Maire de Paris, Emmanuel Grégoire, a distingué dès le 17 octobre, sans ambiguïté, les pilleur·euses du mouvement social, en maintenant son soutien au droit de manifester ;

Considérant que, le 19 octobre, le Maire de Paris a appelé le Gouvernement à tirer les conséquences politiques de ces événements et mis en cause sa gestion du mouvement social ;

Considérant que, dans leur tribune commune, les maires de Paris, Marseille et Lyon estiment que la stratégie consistant à laisser le mouvement s'enliser, à criminaliser la mobilisation par des interpellations massives et à porter atteinte à la liberté de manifester a montré ses limites, et que la réponse ne peut pas être uniquement sécuritaire mais doit aussi, et d'abord, être politique ;

Considérant que le projet de loi dit « casseurs-payeurs », présenté en Conseil des ministres le 16 septembre 2026 et examiné par le Sénat (en séance à partir du 27 octobre), ouvre la possibilité d'engager la responsabilité civile de tout membre d'un attroupement ayant commis des dégradations, renversant la charge de la preuve en lui imposant de démontrer son innocence, et que le texte prévoit le possible recouvrement de certaines prestations sociales en réparation, ce qui constitue une punition collective ;

Considérant que le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Boris Vallaud, a qualifié ce texte de « mauvaise loi » qui « n'apportera rien » ;

Considérant que ce dispositif fait peser un risque de dissuasion sur l'ensemble des participant·es à une manifestation, y compris les plus pacifiques, et qu'il confond la sanction des casseur·euses, qui relève de la responsabilité pénale individuelle, avec la restriction du droit de manifester ;

Sur proposition de Carine Petit et les élu·es de la majorité municipale, le Conseil du 14e arrondissement émet le voeu que :

• la liberté de manifester soit réaffirmée comme un principe non négociable, la sanction devant viser les auteur·rices de violences et non les manifestant·es pacifiques ;

• le Gouvernement et le Parlement renoncent au mécanisme de responsabilité collective prévu par le projet de loi « casseurs-payeurs » et à tout recouvrement sur des prestations sociales ;

• le Gouvernement ouvre sans délai le dialogue avec les organisations lycéennes et étudiantes.

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/264(suite)

Projet de délibération V14 2026 65 Vœu relatif à la liberté de manifester et au projet de loi « casseurs-payeurs » adressé au Gouvernement et au Parlement, déposé par Carine Petit, Yvain Bourgeat-Lami et les élu·es de la majorité municipale

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

Amendement présenté par le groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, à insérer au projet de voeu V 14 2026 65 relatif à la liberté de manifester et au projet de loi « casseurs-payeurs » adressé au gouvernement et au Parlement

Les considérants suivants sont ajoutés :

« Considérant que les moyens présentés comme exceptionnels lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, tels que l'utilisation de drones et de reconnaissance algorithmique, sont utilisés pour réprimer les mouvements sociaux ;

Considérant que l'utilisation de moyens répressifs utilisés contre les personnes soupçonnées de terrorisme tels que les prolongations de garde à vue sont également utilisées dans le cadre de manifestations, parfois pour simple possession d'un briquet de type Zippo, ou pour une présence dans des zones de couvre-feu »
Le voeu suivant est ajouté :

« L'ensemble des député·es organisent la sortie législative de cet état d'exception et limitent l'usage des moyens d'exceptions judiciaire ainsi que l'utilisation d'équipements répressifs et de contrôle »

DELIBERE

Article unique : Après discussion l'amendement au vœu V14 2026 65 est adopté à la majorité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	24 membres présents
voix exprimées	29 (dont 5 procurations)
avis Favorable	26 (dont 5 procurations)
avis Défavorable	3
abstentions	
ne participent pas au vote	

Article unique : Le vœu V14 2026 65 amendé est adopté, à l'unanimité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	24 membres présents
voix exprimées	29 (dont 5 procurations)
avis Favorable	29 (dont 5 procurations)
avis Défavorable	
abstentions	
ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/265

Projet de délibération V14 2026 66 Vœu relatif à une meilleure participation à la caisse des écoles, présenté par Nicolas Mansier et les élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme _ Paris au centre »

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant les instances de gouvernance et de pilotage de la caisse des écoles du 14e,

Considérant qu'aujourd'hui, les élections au 2e collège se font à partir d'une base électorale réduite (300 votants potentiels à comparer aux plusieurs milliers de parents d'élèves de l'arrondissement) et que les électeurs doivent s'acquitter pour faire partie de cette base électorale, et donc voter, d'une somme forfaitaire, que ce su□rage est donc, de facto, censitaire,

Considérant qu'aujourd'hui, le mode d'élection au 2e collège est de type « scrutin uninominal à 1 tour, sous forme de liste », c'est-à-dire le moins à même de refléter la diversité des listes potentielles, puisque systématiquement seule la liste en tête est élue,

Considérant que les principaux intéressés (élèves et collégiens) ne sont pas associés à la gouvernance de la caisse des écoles,

Le conseil d'arrondissement émet le voeu d'améliorer la participation à la gouvernance et au pilotage de la caisse des écoles. À cette fin, il émet le voeu de réformer l'élection au 2e collège en y permettant le vote de l'ensemble des parents ayant des enfants bénéficiant de la caisse des écoles, passant ainsi à un su□rage universel.

Il émet le voeu de réformer le mode de scrutin de cette élection au 2e collège, en basculant sur des modalités proportionnelles, plus à même de refléter la diversité des parents du 14e.

Il émet le voeu de trouver des modalités pour y associer des représentants de chaque collège de l'arrondissement, a□ilié à la caisse des écoles.

Il émet le voeu d'y associer également le président des DDEN de l'arrondissement, bénévoles nommés par le rectorat, en charge de veiller à la sécurité et au bien-être dans les écoles de l'arrondissement.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette à la majorité le voeu V14 2026 66

conseillers présents	24 membres présents
voix exprimées	27 (dont 5 procurations)
avis Favorable	3
avis Défavorable	24 (dont 5 procurations)
abstentions	
ne participent pas au vote	2

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/266

Projet de délibération V14 2026 68 Vœu relatif à la préservation et à la redynamisation du commerce de proximité dans le 14e arrondissement, présenté par les élus du groupe « Un nouveau souffle dans le 14e – Paris au centre »

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que les commerces de proximité jouent un rôle essentiel dans la vitalité économique, l'animation des quartiers et le lien social dans chaque arrondissement ;

Considérant que les premiers résultats de l'enquête 2026 de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), présentés le 12 octobre, recensent 60 517 commerces et services commerciaux à Paris, soit 510 de moins qu'en 2023 et près de 2 900 de moins qu'en 2000 ;

Considérant que le taux de vacance commerciale a augmenté de 2,1% dans le 14e arrondissement entre 2023 et 2026 ;
Considérant que les modes de consommation évoluent avec notamment l'essor du commerce en ligne, de l'ultra fast-fashion et du télétravail ;

Considérant que cette évolution se traduit par des dynamiques commerciales contrastées marquées par le recul de l'habillement, de l'équipement de la maison et de certains commerces alimentaires traditionnels et la progression de la restauration et des commerces spécialisés ;

Considérant que la préservation de la diversité commerciale nécessite de lutter contre la concentration d'activités similaires et de favoriser le maintien des commerces indépendants, des commerces de bouche et de l'artisanat ;
Considérant que les commerçants et artisans parisiens sont confrontés à des difficultés de livraison et de stationnement ;

Considérant que les travaux sur l'espace public peuvent perturber l'accès aux commerces et entraîner des pertes de chiffre d'affaires nécessitant un accompagnement adapté ;

Considérant que ces transformations appellent une stratégie municipale adaptée à chaque arrondissement, mobilisant les outils fonciers de la Ville et associant les commerçants aux décisions qui les concernent ;

Les élus du groupe « Un nouveau souffle dans le 14e – Paris au centre » émet le vœu que la Mairie du 14e arrondissement :

● associe les commerçants à toutes les décisions ayant un impact sur leurs activités ;

● renforce l'accompagnement des commerçants affectés par les travaux sur l'espace public, grâce à un référent unique par quartier ;

● propose un point d'entrée unique pour les commerçants pour lutter contre la vacance commerciale et les accompagner dans le cadre des procédures d'indemnisation ;

● effectue le recensement des besoins de places de livraison pour faciliter l'activité des commerçants et artisans ;

● veille à ce que les commerçants du 14e arrondissement soient représentés lors des Assises parisiennes du commerce annoncées pour début 2027 et participent à la mise en place de la feuille de route opérationnelle, assortie d'objectifs, de moyens budgétaires et d'un calendrier précis.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette à la majorité le voeu V14 2026 68

conseillers présents	24 membres présents
voix exprimées	27 (dont 5 procurations)
avis Favorable	3
avis Défavorable	24 (dont 5 procurations)
abstentions	2
ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/267

Projet de délibération V14 2026 69 Vœu relatif au renforcement du réseau des Centres d'adaptation psychopédagogique (CAPP), déposé par Robin Leroy et les élu.e.s du groupe Ecologiste et Social

Le conseil du 14e arrondissement
Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;
Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant l'engagement historique de la Ville de Paris sur la compétence de santé scolaire, à travers un service de santé scolaire constitué d'équipes pluriprofessionnelles présentes sur l'ensemble du territoire parisien et intervenant dès l'école maternelle pour le dépistage, la prévention et l'accompagnement des enfants ;
Considérant que le service de santé scolaire parisien s'appuie notamment sur un réseau de 10 Centres d'adaptation psychopédagogique (CAPP), structures de prévention pluridisciplinaires uniques en France, dédiées à l'accompagnement des enfants présentant des difficultés d'apprentissage ou des difficultés psychiques, sociales ou familiales ayant un impact sur leur scolarité ;
Considérant que chaque CAPP réunit des médecins, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, enseignants spécialisés, assistants sociaux et personnels médico-administratifs permettant une approche globale des besoins de l'enfant ;
Considérant que les troubles de santé mentale, les difficultés psychiques, les troubles du neurodéveloppement et les difficultés d'apprentissage connaissent une augmentation préoccupante chez les enfants et les adolescents, renforçant les besoins de repérage, d'évaluation et d'accompagnement précoces ;
Considérant que la santé mentale des adolescents devient un sujet de préoccupation majeure, avec un risque de dépression touchant près d'un lycéen sur cinq, des pensées suicidaires déclarées par 20 % des lycéens au cours de l'année écoulée et près d'un million de jeunes de 12 à 25 ans ayant bénéficié d'un remboursement de médicaments psychotropes en 2023 ;
Considérant que l'ensemble des travaux scientifiques souligne les bénéfices majeurs d'un repérage précoce des difficultés de développement, d'apprentissage ou de santé mentale pour prévenir leur aggravation et favoriser la réussite scolaire, l'inclusion et le bien-être des enfants ;
Considérant que les CAPP constituent un maillon essentiel entre l'école, les familles et les dispositifs spécialisés de soins, avec une forte dimension préventive et un accompagnement étroit des équipes éducatives ;

Considérant que l'efficacité des CAPP repose sur une coopération étroite avec les équipes pédagogiques et les services de l'Éducation nationale, acteurs essentiels du repérage précoce des difficultés rencontrées par les élèves ;
Considérant que les CAPP sont ouverts à toutes les familles parisiennes sans condition de sectorisation géographique et sans reste à charge ;
Considérant toutefois que la répartition actuelle des 10 CAPP ne permet pas une couverture territoriale pleinement équilibrée du territoire parisien, aucun CAPP n'étant aujourd'hui implanté dans les 13e et 14e arrondissements ;

Considérant l'intérêt de rapprocher les dispositifs de prévention et d'accompagnement des lieux de vie des familles afin de limiter les renoncements et de faciliter les parcours ;

Sur proposition de Robin Leroy et du groupe Ecologiste et Social, le Conseil d'arrondissement du 14ème arrondissement de Paris émet le vœu que :

- **La Ville de Paris poursuive le renforcement des moyens humains et matériels des CAPP afin de leur permettre de répondre à l'évolution des besoins des enfants et des familles, en particulier dans le domaine de la santé mentale et des troubles des apprentissages ;**
- **La Ville de Paris conduise une évaluation des délais d'accès, de l'activité et des besoins territoriaux des CAPP afin d'identifier les renforcements nécessaires ;**
- **La Ville de Paris étudie les conditions de création d'un ou plusieurs nouveaux CAPP permettant d'améliorer la couverture territoriale du réseau parisien, notamment dans les 13e et 14e arrondissements aujourd'hui dépourvus de telles structures ;**
- **La Ville de Paris sollicite le Rectorat afin d'examiner conjointement les modalités de renforcement du réseau des CAPP, de leur coopération avec les établissements scolaires et de leur contribution à la prévention des difficultés psychiques, des troubles des apprentissages et du décrochage scolaire ;**
- **La Ville de Paris présente au Conseil de Paris un état des lieux du réseau des CAPP et des perspectives d'évolution de son maillage territorial afin de garantir à l'ensemble des familles parisiennes un accès équitable à ces dispositifs de prévention et d'accompagnement.**

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 10 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/267(suite)

Projet de délibération V14 2026 69 Vœu relatif au renforcement du réseau des Centres d'adaptation psychopédagogique (CAPP), déposé par Robin Leroy et les élu.e.s du groupe Ecologiste et Social

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

Amendement présenté par le groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, à insérer au projet de voeu V 14 2026 69 relatif au renforcement du réseau des Centres d'adaptation psycho-pédagogiques

Le considérant suivant est ajouté :

« Considérant la fermeture récente du Centre d'accueil et de crise Ginette Amado qui permettait un accueil de nuit en cas de crises »
Le voeu suivant est ajouté :

« La Ville de Paris poursuive renforce le réseau des centres d'adaptation psycho-pédagogiques par des structures répondant aux besoins spécifiques des accueils de nuit »

DELIBERE

Article unique : Après discussion l'amendement au vœu V14 2026 69 est rejeté à la majorité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	24 membres présents
voix exprimées	29 (dont 5 procurations)
avis Favorable	2
avis Défavorable	27 (dont 5 procurations)
abstentions	
ne participent pas au vote	

Article unique : Le vœu V14 2026 69 amendé est adopté, à l'unanimité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	24 membres présents
voix exprimées	29 (dont 5 procurations)
avis Favorable	29 (dont 5 procurations)
avis Défavorable	
abstentions	
ne participent pas au vote	